

# RAPPORT ANNUEL

**Extrait de l'analyse globale des données issues  
des appels au 3919-Violences Femmes Info**

Année 2024



# **Pour** une société égalitaire non sexiste

# **Contre** les violences faites aux femmes

## **Directrice de publication :**

**Mine Günbay** - Directrice générale de la Fédération national Solidarité Femmes

## **Rédaction :**

**Pôle Observatoire** de la Fédération nationale Solidarité Femmes

### **Fédération nationale Solidarité Femmes**

32 RUE DELIZY, 93500 PANTIN  
01 40 33 80 90  
[observatoire@solidaritefemmes.org](mailto:observatoire@solidaritefemmes.org)

### **Contact presse**

Camille LEXTRAY  
06 72 57 10 43  
[camille.lextray@solidaritefemmes.org](mailto:camille.lextray@solidaritefemmes.org)

**Reproduction autorisée avec mention de la source :**

“ Fédération nationale Solidarité Femmes - [www.solidaritefemmes.org](http://www.solidaritefemmes.org)”

# Edito

Les données recueillies par les écoutantes du 3919 et analysées par l'Observatoire de la Fédération nationale Solidarité Femmes constituent un apport riche et précieux pour mesurer l'état des violences faites aux femmes en France. Si chaque année des constats se confirment (le cumul de plusieurs violences à la fois, l'impact des violences conjugales sur les enfants ou encore le fait que les violences conjugales concernent toutes les catégories sociales), ces données nous permettent aussi de déceler de nouvelles tendances.

En effet, en 2024 nous observons deux phénomènes notables :

- La stratégie des contre-plaintes. Des femmes victimes se voient condamnées car leur agresseur a utilisé l'argument de violences réciproques.
- La question de l'intensification des violences. Les écoutantes les plus expérimentées témoignent de l'évolution du contenu des appels ces dernières années. Elles recueillent bien plus fréquemment des récits qui font état de violences extrêmes (torture, acte de barbarie, strangulation) et observent une augmentation significative de femmes dans des situations à fort risque de féminicide.

Les écoutantes du 3919 sont les premières témoins de l'évolution des violences, mais aussi de la libération de la parole des femmes et du cheminement de la société sur ces sujets. L'année 2024 a été une année record pour la ligne d'écoute, d'information et d'orientation le 3919 avec la prise en charge de plus de 100 000 appels. Le franchissement de la barre symbolique des 100 000 appels est un triste record qui témoigne de la prégnance des violences conjugales qui ne semblent pas reculer. S'il est évident que nous ne pourrons jamais nous réjouir de l'augmentation du nombre d'appels pris en charge au 3919, il nous est cependant possible de saluer le rôle essentiel que joue la ligne d'écoute qui depuis 30 ans participe à la libération de la parole des femmes victimes et à la lutte contre les violences qu'elles subissent. Au plus proche de la réalité, le 3919 est le témoin direct des bouleversements sociaux. Ainsi, 2024 a été marquée par l'impact du procès de Dominique Pélicot et de ses 50 co-accusés. En décidant de refuser le huis clos, Gisèle Pélicot a permis un mouvement de libération de la parole autour de la soumission chimique. Sur la période de septembre à décembre, le 3919 a reçu 6 fois plus d'appels par mois portant sur la soumission chimique par rapport à la période de janvier à avril 2024.

Si l'utilité du 3919 comme dispositif essentiel et central dans la sortie des violences n'est plus à prouver, la ligne d'écoute fait aujourd'hui face à plusieurs phénomènes qui remettent en question son fonctionnement.

Tout d'abord, les baisses budgétaires à l'échelle nationale et locale mettent directement en danger les associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui accueillent, hébergent et soutiennent les victimes. Le 3919, reposant sur le triptyque : écouter, informer et orienter, se verrait privé de son sens sans possibilité de remplir le troisième axe de son action si les associations de notre réseau et les celles des réseaux partenaires ne peuvent plus accueillir les femmes sur le terrain.

Par ailleurs, la ligne d'écoute est attaquée directement par la montée des discours masculinistes qui remettent en question l'existence même de dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences. Loin d'être discriminante, la FNSF défend depuis sa création, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et œuvre pour une société égalitaire pour toutes et tous. Ces affirmations tendent à instrumentaliser les principes d'interventions féministes au profit de discours masculinistes et misogynes qui renforce des stéréotypes créant des freins à la prise en charge des victimes qu'ils prétendent défendre. Ce rapport témoigne de la nécessité de cette ligne dédiée.

# Sommaire

1.

## **Préambule**

La Fédération nationale  
Solidarité Femmes

Le fonctionnement du 3919

L'Observatoire des Violences  
Conjugales de la FNSF

2.

## **Note méthodologique**

Types d'appels et données  
recueillies

Lecture des données  
présentées

3.

## **Infographies**

Données globales

Profil des appelantes et des  
auteurs

Typologie des violences

Enfants victimes

4.

## **Données globales des appels au 3919**

Données globales

Statut des appelantes

Statut des auteurs

Profil du couple : cadre  
conjugal

Les violences conjugales  
subies par les femmes

Parentalité et conséquences  
des violences sur les enfants

Ressource et soutien

5.

## **Annexes**

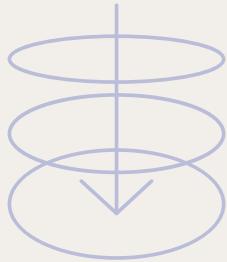
Distributions des fiches par  
départements

Distributions des fiches par  
région

Liste des associations du  
réseau FNSF

Nos partenaires





# Préambule

## *La Fédération nationale Solidarité Femmes*

La Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) est un réseau de plus de 80 associations spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Réparties sur tout le territoire français, ces associations militent en faveur des droits des femmes et luttent contre les violences qui s'exercent à leur encontre et à celle de leurs enfants.

**La FNSF a créé et gère depuis 1992 le 3919 - Violences Femmes Infos**, la ligne d'écoute, d'information et d'orientation destinée aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel·les. Ouverte 24h/24 et 7J/7, la ligne est accessible partout sur le territoire français aux personnes sourdes et malentendantes et l'écoute est possible en plus de 200 langues.

À l'origine, la ligne était ouverte aux femmes victimes de violences conjugales. Depuis 2014 la ligne est ouverte à toutes les femmes, pour toutes formes de violences : les violences physiques, les violences psychologiques et verbales, les violences sexistes ou sexuelles, les violences conjugales, les violences médicales, gynécologiques, obstétricales, les violences économiques ainsi qu'aux femmes victimes de cyberharcèlement.

**Forte de plus de 40 années d'expertise**, la FNSF a développé des principes d'intervention qui guident les pratiques professionnelles des chargées de pré-accueil et des écoutantes au quotidien. Se positionner aux côtés des femmes c'est : assurer l'anonymat et la confidentialité des échanges et des adresses des lieux où elles sont hébergées ou logées. Il s'agit aussi de proposer un accompagnement spécifique aux femmes et à leurs enfants – que la FNSF a toujours considéré comme des victimes directes ou indirectes des violences conjugales – ainsi que la formation des chargées de pré-accueil et des écoutantes avant leur prise de poste comptent parmi les principes d'intervention clé du 3919.

# Le fonctionnement du 3919

Pour un traitement optimal des appels reçus au 3919, le système de gestion des flux des appels s'organise sur deux niveaux : **le pré-accueil et l'écoute.**

## Le pré-accueil

Une orientation est proposée prioritairement par l'écoutante en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange. Plusieurs orientations sont proposées vers les structures spécialisées (Réseau Solidarité Femmes, CIDFF, autres associations comme Femmes Solidaires, la Cimade, FDFA ayant un dispositif d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, référent·es violences...). Des structures généralistes comme les services sociaux de secteur, la police, la gendarmerie, les pompiers, les services de santé, etc. Près d'1 femme victime de violences conjugales sur 3 a eu au moins une orientation vers une association du réseau Solidarité Femmes<sup>1</sup>.

L'équipe du pré-accueil offre un premier niveau de réponse et n'a pas vocation à entrer dans le détail de l'objet de l'appel. Ses missions principales sont d'accueillir téléphoniquement toute personne appelant la ligne, identifier le plus rapidement possible le motif d'appel et la demande de l'appelant·e, filtrer les appels malveillants et parasites afin d'éviter les files d'attente, permettre une joignabilité constante du service et délivrer des informations simples et rapides. Ensuite, selon le diagnostic établi, les appelantes sont soit orientées vers les dispositifs adéquats soit dirigées vers l'équipe de l'écoute qui offrira un niveau de réponse plus précis et plus dense.

## L'écoute

Une fois l'appel transmis à l'écoute de second niveau, l'écoutante a pour missions principales d'accueillir la parole de l'appelant·e dans un cadre sécurisant, confidentiel et anonyme. Leur écoute est bienveillante et sans jugement afin d'aider à verbaliser, libérer la parole, analyser la situation afin d'évaluer les ressources et moyens de l'appelant·e, informer sur ses droits, les dispositifs sociaux et institutionnels existants, co-construire une réponse en adéquation avec la situation évoquée et les orienter vers les structures spécialisées adaptées.

Les chargées de pré-accueil et les écoutantes sont des professionnelles, leurs missions demandent une expertise précise et complète. Des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines psychosociaux de la violence et des compétences techniques (gestion des situations d'urgence, techniques de conduite d'entretiens, par exemple). Elles répondent également à une déontologie et des valeurs communes en adéquation avec la Charte de la FNSF, et des qualités personnelles telles que l'empathie, l'ouverture d'esprit, la bienveillance, pour n'en citer que quelques-unes.

<sup>1</sup> n=5 449 FVC renseignées

# L'Observatoire des Violences Conjugales de la FNSF

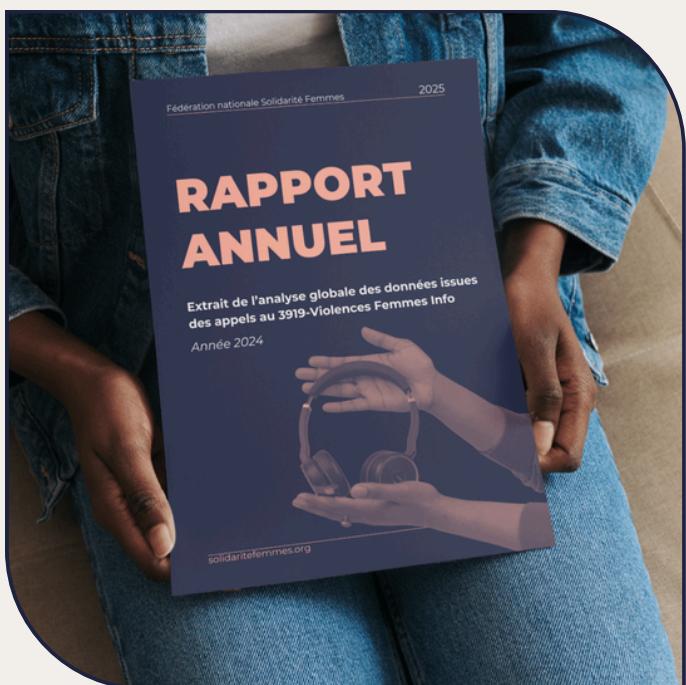
L'Observatoire des violences conjugales de la Fédération nationale Solidarité Femmes a pour mission d'analyser les données issues des appels au 3919.



## Le rapport annuel

Chaque année, la Fédération nationale Solidarité Femmes publie **l'étude statistique des données de l'année précédente**. L'Observatoire des violences conjugales, par son travail statistique, est un dispositif clé dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces données permettent de mieux comprendre les réalités vécues par les victimes, en identifiant les types de violences subies (physiques, psychologiques, économiques, sexuelles), les profils des auteurs et des victimes, ainsi que les contextes dans lesquels ces violences s'exercent.

Les statistiques produites à partir de ces appels sont précieuses : elles permettent de quantifier un phénomène largement sous-déclaré, d'éclairer les pouvoirs publics sur les besoins réels des victimes, de renforcer les politiques de prévention, et d'adapter les dispositifs d'accompagnement. De plus, ces analyses permettent d'observer, année après année, l'évolution des violences et de leur déclaration. L'Observatoire des violences conjugales travaille à une évolution permanente de la fiche informatisée de recueil d'informations Violences Conjugales (FVC), qui permet de récolter les données des appels, afin d'améliorer la remontée d'information et de couvrir toutes les formes de violences. Dernièrement les cyberviolences et la soumission chimique ont notamment été ajoutées afin d'analyser ces violences.



# Note méthodologique

L'analyse des données du 3919-Violences Femmes Info (3919-VFI) vise à **dresser un portrait complet des parcours des femmes victimes de violences conjugales**. Elle inclut la caractérisation des types de violences subies (typologie, caractéristiques, contexte d'apparition ou d'aggravation), les conséquences sur les victimes et sur les enfants, les démarches entreprises, ainsi que les réponses apportées par les écoutantes en fin d'entretien.

Ces données sont des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'analyse qui ont pour objectifs de :

- Présenter une « photographie » des situations traitées par les écoutantes du 3919, en 2024 ;
- Recenser les différents parcours des femmes victimes ;
- Evaluer les difficultés et contraintes que rencontrent les femmes victimes ;
- Recueillir des indicateurs permettant d'orienter la réflexion et des pistes d'études à approfondir en faveur d'un meilleur accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ;
- D'évaluer la gravité des situations, de mieux appréhender les situations de danger auxquelles les victimes sont confrontées.



## *Types d'appels et données recueillies*

Le service enregistre l'ensemble des appels reçus, quel qu'en soit le motif, afin de mesurer le trafic global sur la ligne d'écoute et d'évaluer sa visibilité. Notons que chaque appel pris en charge est traité et enregistré de façon anonyme.

Les appels traitables désignent ceux en attente de réponse par une chargée de pré-accueil ou une écoutante. En 2024, 113 731 appels traitables ont été recensés. Les appels traités, en revanche, représentent ceux effectivement pris en charge, que ce soit par une chargée de pré-accueil ou une écoutante. Cette année, 100 448 appels ont été traités (cf. Figure 1).

L'analyse repose uniquement sur les informations recueillies dans les fiches informatisées de recueil d'informations Violences Conjugales (FVC). Elles sont remplies pour les appels jugés pertinents, expliquant ainsi le différentiel entre le nombre d'appels traités (100 448) et celui des fiches analysées<sup>2</sup>. En ce sens, le différentiel entre le nombre d'appels traités et le nombre analysé répond à un besoin méthodologique de rigueur dans la qualité des données exploitées.

<sup>2</sup> Des variations dans le traitement en temps réel, liées à l'urgence de la situation ou à la saturation de la ligne ainsi que des dysfonctionnements informatiques peuvent également expliquer un léger écart dans la documentation exhaustive des appels.

# Lecture des données présentées

Certaines terminologies propres aux statistiques ont été conservées car les données font l'objet d'un traitement statistique.

Le taux de réponse de la présente étude (ou taux de renseignement des variables) est exprimé en pourcentage et indiqué en dessous de chaque Figure. Il correspond au nombre de personnes ayant répondu à la variable, c'est-à-dire ayant fourni une information permettant de renseigner le champ dit « variable » (les « non réponses » ou « non renseignés » ont été éliminés des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variables traitées).

Le pourcentage de répondantes est calculé (sous ensemble "n") par rapport à l'ensemble de la population globale des appelant·es au 3919 ou "N" ( $N = 17\ 257$ ). L'analyse des parcours porte sur les fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales dans le cadre d'une relation hétérosexuelle.

La population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 17 257 (soit 3919-VFI = 17 257 ou  $N = 17\ 257$ )<sup>3</sup>.

Le taux de réponse varie fortement d'une question à l'autre, les répondant·es n'abordent pas systématiquement tous les items pendant l'entretien.

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute.

Sauf précision indiquée à la suite des Figures, les pourcentages sont calculés sur le nombre de répondant·es.

Notons que certaines données présentent des totaux supérieurs à 100 %. Cela s'explique par le fait que les victimes peuvent être concernées par plusieurs faits (ex. « cumulent plusieurs formes de violences physiques », « ont effectué plusieurs types de démarches auprès de la justice », etc.).

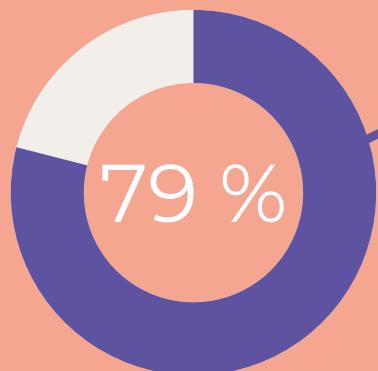


<sup>3</sup> Suppression des appels de l'étranger identifiés.

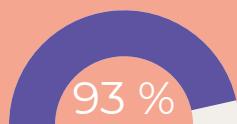
# Infographie

**100 448** appels pris en charge

+3% d'appels pris en charge par rapport à 2023



d'appels pour  
violences faites aux femmes



violences  
conjugales



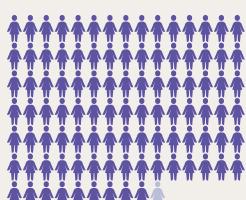
violences  
sexuelles



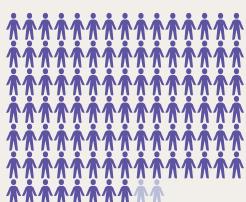
violences  
sexuelles au  
travail

## Violences conjugales

Profil des victimes  
et des auteurs :

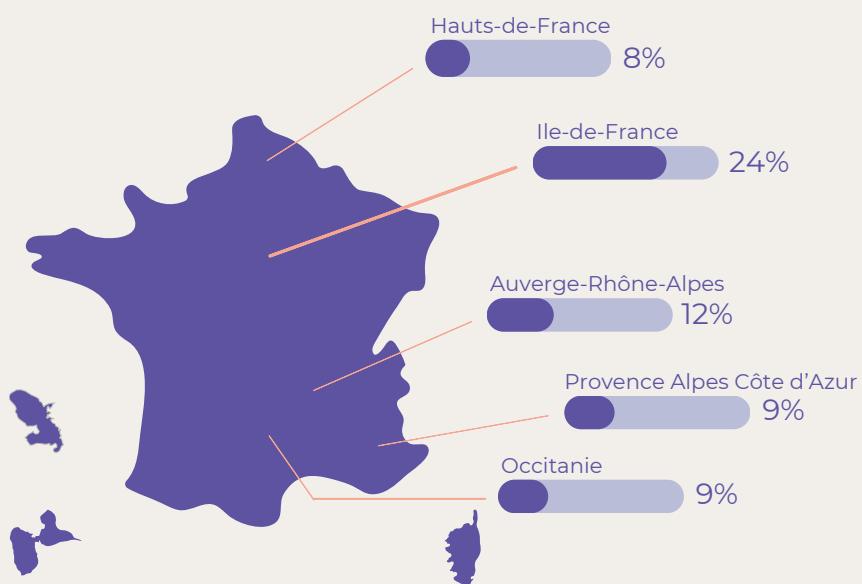


99% femmes  
victimes



98% hommes  
auteurs

Origine géographique  
de l'appel :



Hauts-de-France 8%

Ile-de-France 24%

Auvergne-Rhône-Alpes 12%

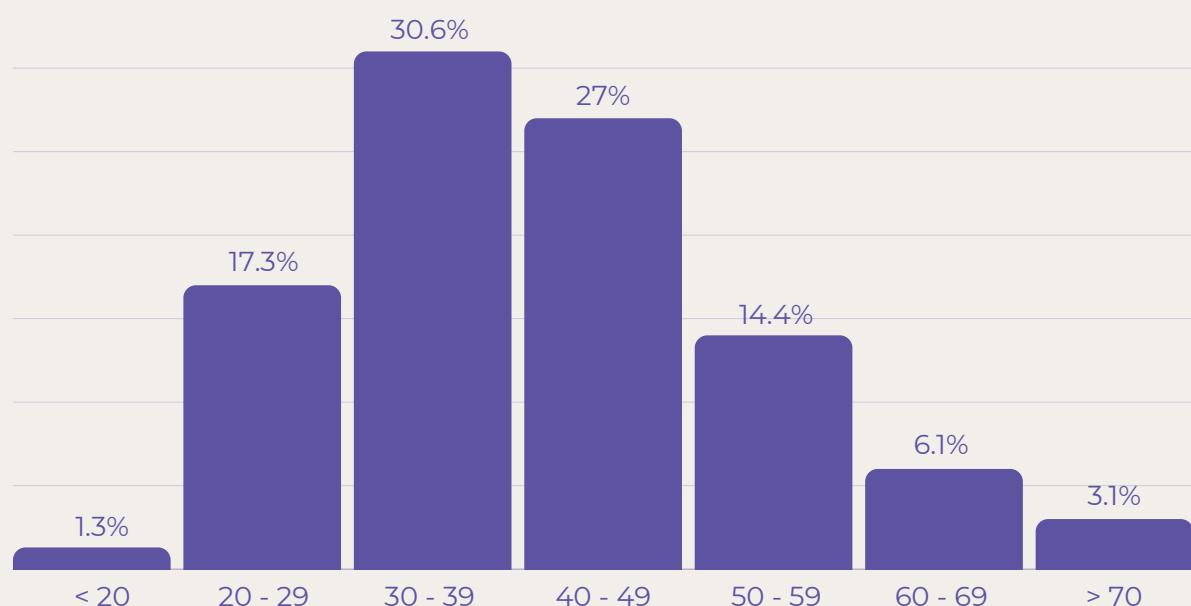
Provence Alpes Côte d'Azur 9%

Occitanie 9%

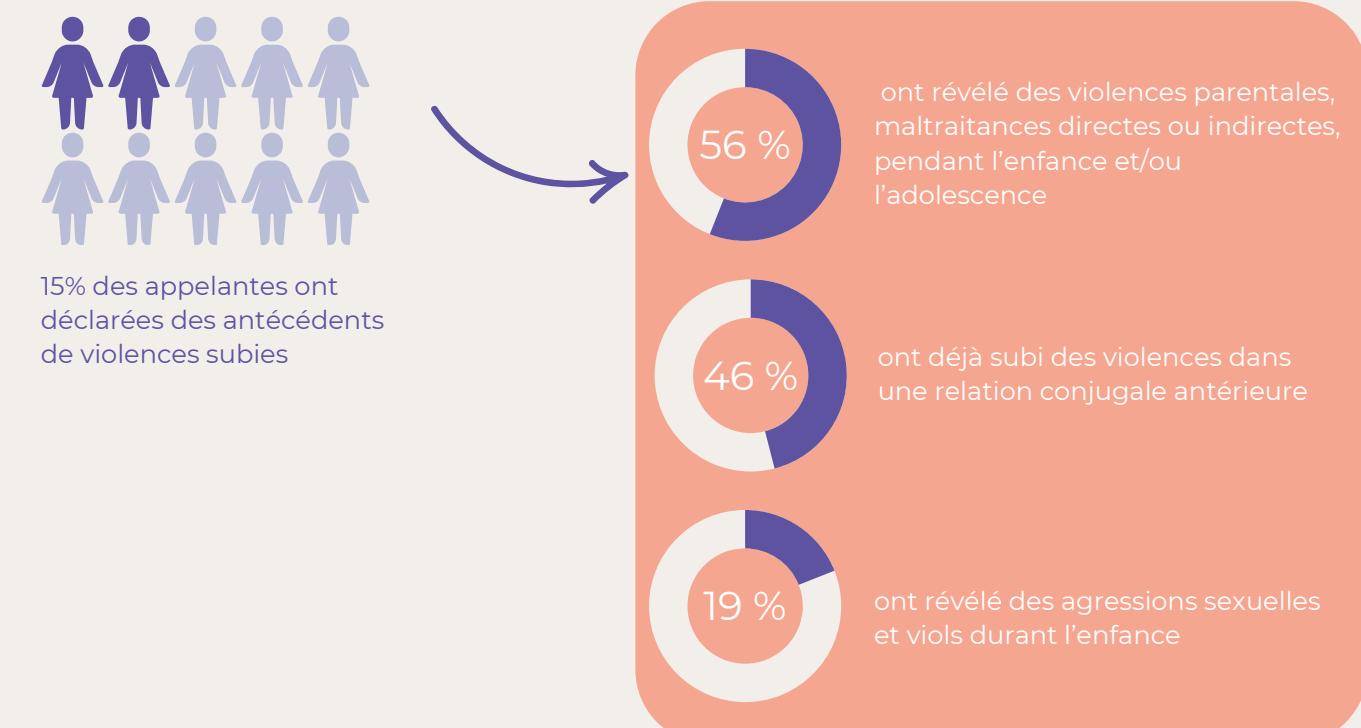
## Profil des l'appelantes :



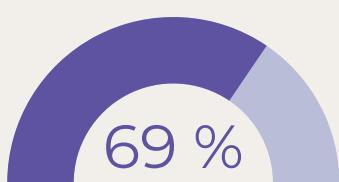
## Age des appelantes :



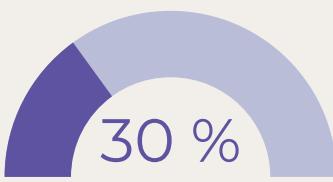
## Antécédents de violences subies :



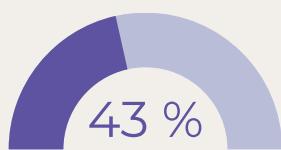
## Auteurs :



des auteurs sont le partenaire régulier de la victime

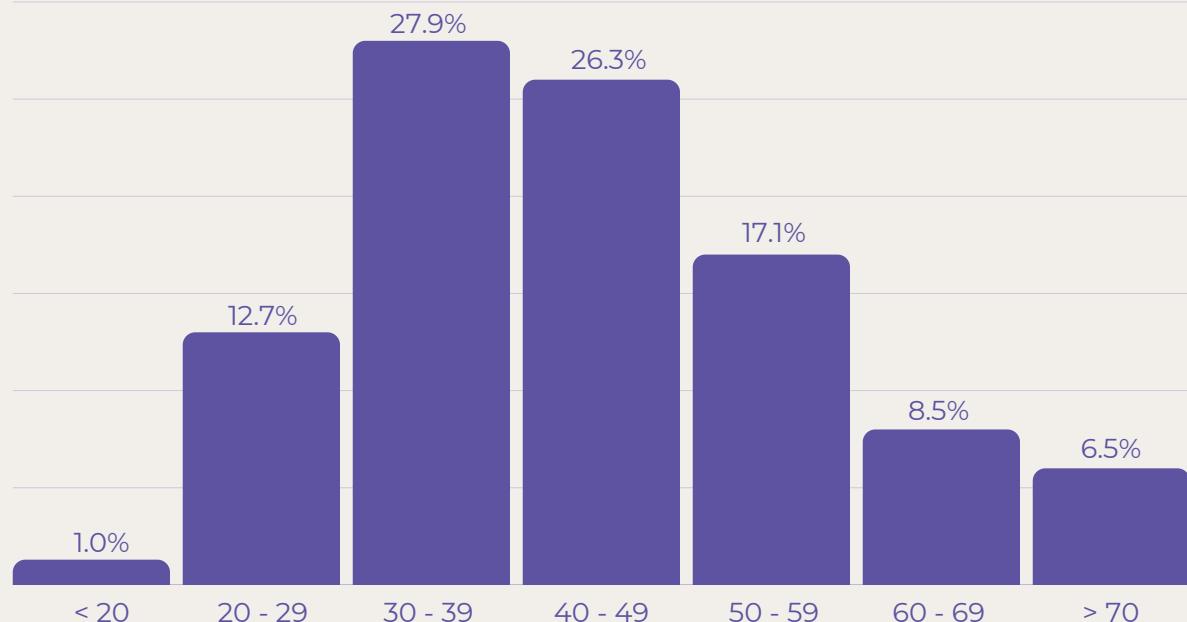


des auteurs sont l'ex partenaire de la victime

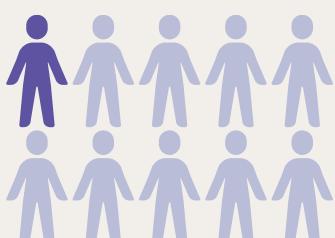


des ruptures ont eu lieu plus d'un an avant l'appel

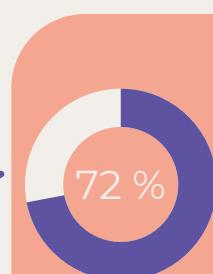
## Age des auteurs :



## Antécédents de violences perpétrées :



10% des auteurs ont des antécédents de violences



des auteurs étaient connus pour des faits de violences conjugales dans une précédente relation

**427**

cas où les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne

**78**

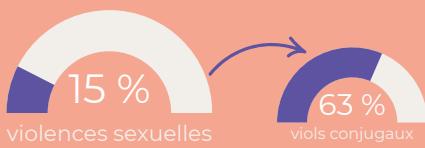
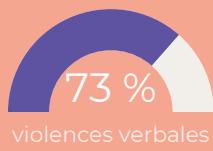
victimes ont dénoncé des crimes commis par l'agresseur (meurtres et viols)



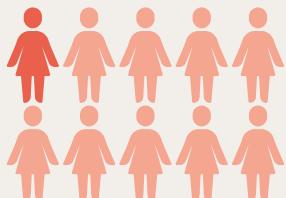
des victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant

## 7 types de violences conjugales :

3 formes de violences dénoncées par les victimes en moyenne



## Menace et tentatives de meurtre :



1 femme sur 10 victime d'une tentative d'étouffement ou de strangulation



Pour près d'1 femme victime sur 10, le handicap est considéré comme une conséquence des violences subies.



14% des victimes de violences conjugales ont été menacées de mort au moment des faits

## Conséquences



82% des appelantes ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé



94 % peur, anxiété, angoisse et stress

10 % pensées suicidaires et tentatives de suicide

85 % perte d'estime de soi, dépression, lassitude et fatigue

15 % conséquences physiques des violences conjugales



70% des appelantes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences subies



84 % Honte et sentiment de culpabilité

19 % instabilité résidentielle

81 % isolement de la victime par l'agresseur

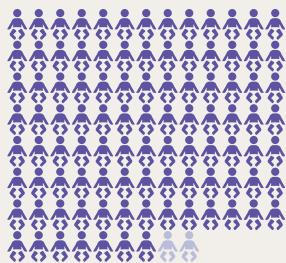
18 % situation économique précaire (surendettement, licenciement,...)

## Enfants victimes :



75% des appelantes ont au moins un enfant

21 880 enfants sont concernés par les violences conjugales à minima



98%  
des enfants  
sont victimes  
de violences  
indirectes

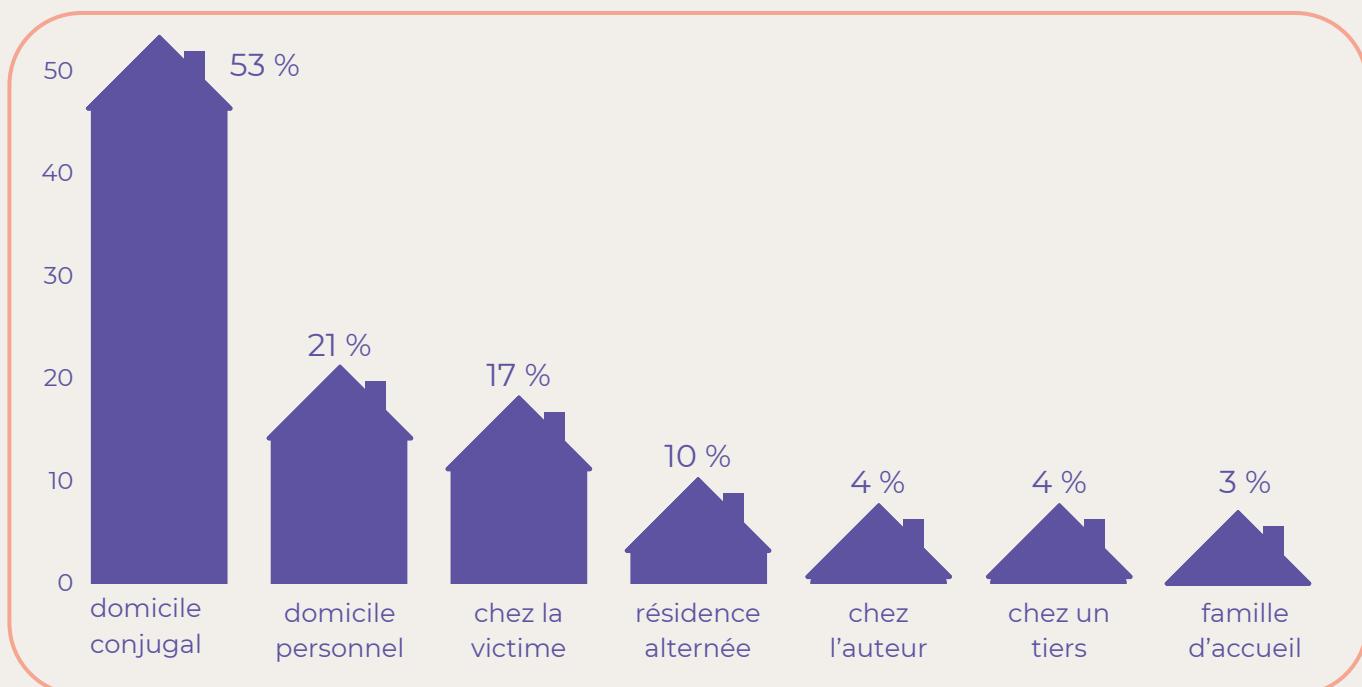


49%  
sont victimes de  
maltraitances  
directes

## Conséquences des violences :



## Lieu de résidence des enfants :



# DONNÉES GLOBALES DES APPELS AU 3919

## Tous les appels

### Evolution des appels au 3919 en 2017-2024 par motif d'appels

Figure 1 – Distribution des appels au 3919 en 2017- 2024 par motif d'appels

Activité téléphonique du 3919-VFI	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Appels traitables	61 280	66 824	96 799	164 957	149 794	122 753	112 593	<b>113 731</b>
Prises en charge téléphoniques <sup>4</sup>	46 449	53 255	81 401	99 538	92 674	93 005	97 394	<b>100 448</b>

Source : FNSF 3919-2024.

**En 2024, le 3919 a reçu 113 731 appels traitables.** Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus par les écoutantes et chargées de pré-accueil.

**Entre 2017 et 2024, le 3919 enregistre 86 % d'appels traitables en plus.** Les mouvements de libération de la parole de ces dernières années ont accompagné la visibilité de la ligne. De plus en plus mentionnée et mise en avant notamment lors d'événements marquants, comme le Grenelle de 2019, cela lui permet d'être identifiée comme le premier dispositif d'aide à la sortie des violences pour les femmes victimes et leurs enfants. Cette notoriété a permis d'acquérir de nouveaux financements et de développer les équipes du 3919 et du siège de la FNSF pour répondre au mieux à l'augmentation du nombre d'appels. Par l'amélioration de son accessibilité en plus de 200 langues, 24h/14 et 7j/7 ainsi qu'aux personnes sourdes et malentendantes, la ligne d'écoute nationale permet de toucher toujours un plus grand nombre de victimes, expliquant également cette augmentation. Le nombre d'appels pris en charge a plus que doublé sur cette période<sup>5</sup>. **En 2024, pour la première fois depuis la création du service, la barre symbolique des 100 000 appels pris en charge est dépassée.**

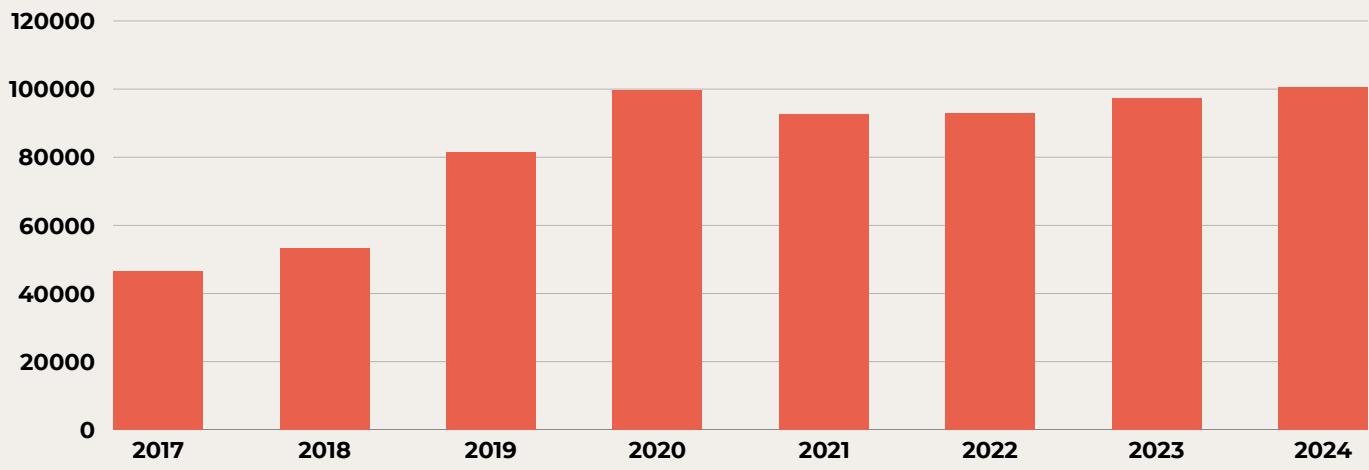
Alors que le nombre d'appels traitables augmente sur l'ensemble de cette période (2017-2024), la qualité de service, c'est-à-dire le pourcentage d'appels traités, continue d'accroître : il est 12,5 points supérieur à 2017.

Entre 2023 et 2024, une hausse d'environ **1,01 %** du trafic d'appels traitables et une progression de 3,1% des prises en charge téléphoniques sont observées. La qualité de service en 2024 (**88 %**) est supérieure à celle enregistrée en 2023.

<sup>4</sup>Anciennement nommés "appels traités"

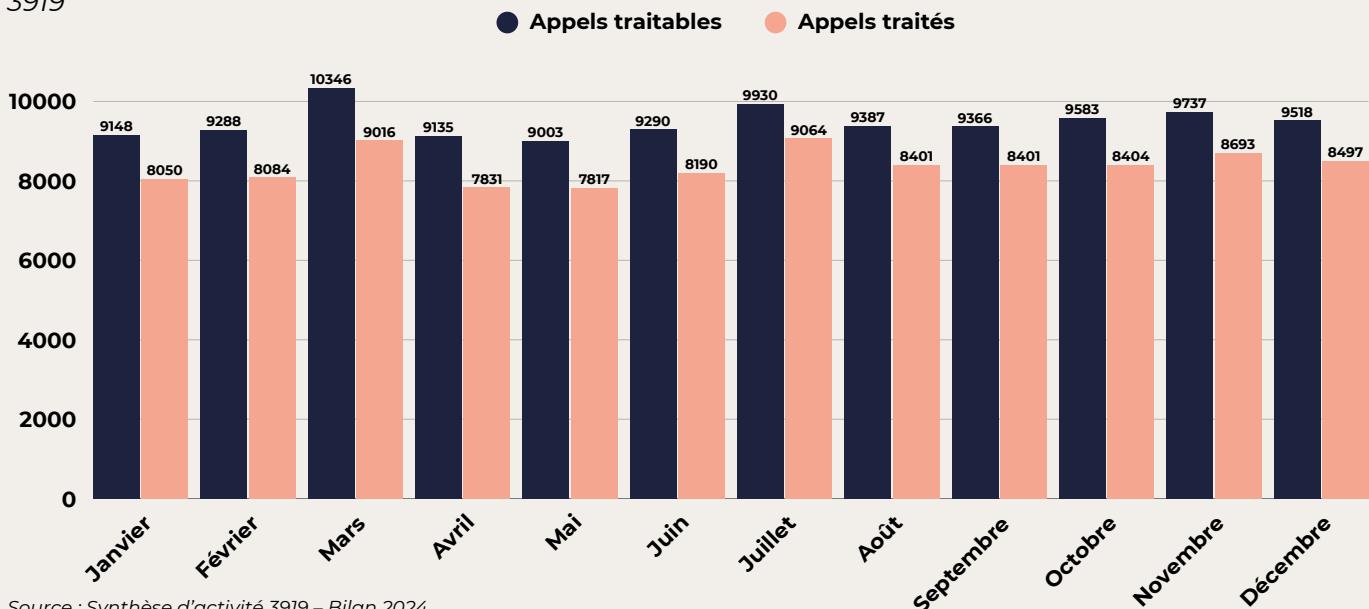
<sup>5</sup> + 116.3% entre 2017 et 2024.

**Figure 2** – Appels pris en charge entre 2017- 2024 au 3919



### Répartition du trafic d'appels traitables et des prises en charge en 2024

**Figure 3** – Répartition par mois du trafic d'appels traitables et des prises en charge en 2024 au 3919



Source : Synthèse d'activité 3919 – Bilan 2024.

### Principaux motifs d'appels

**Figure 4** – Répartition des appels au 3919 par type d'appels en 2024

Motif d'appels 3919-VIF	N	%
Violences faites aux femmes	59 260	79
Infos/reseignement	3 639	5
Autre type de violence	6 893	9
Parasites	9 759	13
<b>Total</b>	<b>75 179</b>	

Source : FNSF 3919-2024. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

66 047 prises en charge téléphoniques concernant des « appels à contenu », soit **88 %** des prises en charge téléphoniques en 2024. **Les appels « Violences faites aux femmes » représentent 90 % de ces appels à contenu.** Le 3919 confirme ainsi son rôle central dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec une progression de **5,8 %** des appels relatifs à ce motif par rapport à 2023. **Les demandes d'informations ont également connu une hausse notable de 25,9 %**, traduisant un besoin croissant de repères et de soutien. Bien que la montée en visibilité du dispositif s'accompagne souvent d'une augmentation des appels hors cadre ou « parasites » (personnes curieuses ou perturbatrices), une légère baisse de **4,2 %** est observée. Ces chiffres rendent compte d'une meilleure orientation des victimes ou autres personnes concernées vers le dispositif. Notons que les appels parasites constituent un réel défi pour la ligne d'écoute car ils ralentissent l'accès du service aux victimes.

Dans l'ensemble, la répartition des motifs d'appels reste stable, les violences faites aux femmes représentant toujours la très large majorité des motifs déclarés.

## Principaux modes de connaissance du service 3919

Selon les informations enregistrées dans **3 886 fiches “Violences Conjugales”<sup>6</sup>**:

- **37 %** des femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service grâce aux recherches effectuées par internet ;
- Seules **4 %** des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation écrite et audiovisuelle (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...) ;
- **16 %** des victimes en recherche d'informations et de dispositifs d'aide concernant les violences conjugales ont été orientées vers le service par leur entourage.

Contrairement aux années précédentes, les données indiquent **une plus forte orientation des professionnel·les vers le service d'écoute (18 %** en 2024 contre **14 %** en 2023). L'impact positif des efforts mobilisés ces dernières années, par les autorités et les structures associatives, pour communiquer, sensibiliser et former sur ces questions et notamment sur les missions du numéro, se poursuit en 2024.

Dans le détail, ce sont les services de santé et de police ou gendarmerie (**8 %** et **4 %** respectivement) qui orientent le plus les victimes vers le 3919. Les services sociaux connaissent une légère progression (**4 %**). La part des orientations par les services de justice correspond à **1 %** en 2024 et celle par les services éducatifs à **0,2 %** en 2024 .

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, dans **95 %** des situations, les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales. **24 %** des femmes victimes ont reçu des informations concernant leurs droits et les différents dispositifs d'aide existant.

En outre, 54 situations ont nécessité une orientation vers les services de police en vue d'une intervention des forces de l'ordre lors de l'appel.



<sup>6</sup> FVC dans la suite du rapport. Pour mieux comprendre l'échantillon, consultez l'encadrer page.

# Les appels pour violences conjugales

## Pour bien comprendre la population de référence

55 042 Fiches Violences Conjugales (FVC) : 22 067 sont traités au premier niveau de réponse<sup>7</sup>. Les informations renseignées sont ainsi limitées et ne sont donc pas prises en compte dans l'analyse.

Donc, pour 2024, l'analyse porte sur **32 903 FVC**, répondant aux trois critères suivants :

- les appels pour violences conjugales<sup>8</sup> ;
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau ;
- ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique d'une "fiche longue" au 3919.

Sur les 32 903 FVC, au total 24 600 FVC concernent une femme victime d'un agresseur masculin, quel que soit le statut de l'appelant·e<sup>9</sup> (victime, proche, témoin ou professionnel·le). Or, l'analyse porte sur les appels des femmes victimes de violences conjugales dans le cadre d'une relation hétérosexuelle.

Ainsi, **la population de référence pour l'ensemble de l'étude est 17 257<sup>10</sup>**.

## Répartition des appels pour "Violences faites aux femmes" au 3919 en 2024

**Figure 5 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2024**

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	Nb	%
<b>Violences conjugales</b>	<b>55 042</b>	<b>93</b>
<b>Violences sexuelles</b>	4 599	8
<b>Harcèlement sexuel au travail</b>	399	1
<b>Mariage forcé/crime dit d'honneur</b>	69	0.1
<b>Mutilation sexuelle féminine</b>	37	0.1
<b>Prostitution</b>	145	0.2
<b>Total appelant.es</b>	<b>59 260</b>	

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ». Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

La progression des appels relatifs aux violences faites aux femmes est portée par **l'augmentation des appels concernant les violences conjugales (+5,8 %) et les violences sexuelles (+5,4%)**. L'Observatoire observe également une nette progression des appels concernant des violences moins fréquemment déclarées :

- les mariages forcés (+19 %) ;
- les mutilations sexuelles féminines (+ 76 %) ;
- les situations de prostitution (+215 %).

À l'inverse, les appels liés au harcèlement sexuel au travail connaissent une légère baisse (-1%). Cette évolution globale peut traduire **une libération de la parole plus forte pour ces différentes violences sexistes et sexuelles** et une **meilleure identification du 3919**, qui est la ligne de référence pour toutes ces formes de violences depuis 2014..

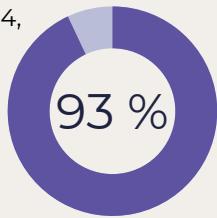
<sup>7</sup> Voir la Note Méthodologique.

<sup>8</sup> Hors appels émanant d'une femme résidant à l'étranger.

<sup>9</sup> 25 211 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

<sup>10</sup> Soit 3919-VFI = 17 257 ou N = 17 257

En 2024,



sont des appels « violences faites aux femmes », soit 55 042 prises en charge téléphoniques au 3919.

9 %

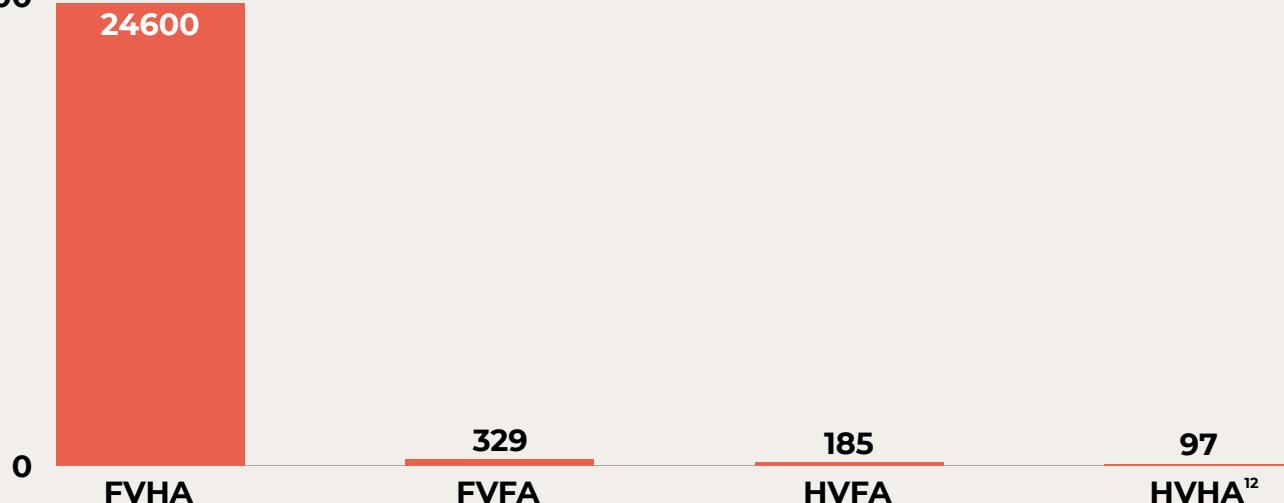
d'augmentation du nombre d'appels « violences conjugales » par rapport à 2020.

- **71 %** des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes<sup>11</sup>.
- **24 %** des prises en charge téléphoniques concernent l'entourage de la victime
- **3 %** sont des appels des professionnel·les (social, santé, police/gendarmerie et justice). A l'instar des années précédentes, ils contactent peu le 3919. En majorité, il s'agit des professionnel·les du social et de la santé.

## Répartition des fiches violences conjugales en fonction du type de relation conjugale

**Figure 6 – Nombre de fiches Violences Conjugales des appels du 3919-VFI en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur·e des violences en 2024**

25000



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP » et appels de l'étranger.

Note : n (victimes) = 25 211 fiches. Taux de réponse : 77 %.

**99%** des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est relativement stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où la femme est une victime et l'homme un agresseur, prédominent.

Elles représentent **98 % de l'ensemble des types de relations conjugales** (hétérosexuelle, homosexuelle). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse.

<sup>11</sup> soit 17 257 FVC.

<sup>12</sup> FVHA : Femme-Victime / Homme-Agresseur ; FVFA : Femme-Victime / Femme-Agresseur ; HVFA : Homme-Victime / Femme-Agresseur ; HFHA : Homme-Victime / Homme-Agresseur.

**Figure 7 – Répartition des fiches Violences Conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e des violences entre 2017 et 2024**

Sexe de la victime / Sexe de l'agresseur / Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge par une écoutante (hors pré-accueil)</b>	<b>100,0%</b>							
<b>Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)</b>	<b>97,3</b>	<b>97,1</b>	<b>96,1</b>	<b>94,9</b>	<b>95,1</b>	<b>96,4</b>	<b>97,8</b>	<b>97,6</b>
<b>Homme-Victime/ Femme-Agresseuse (HVFA)</b>	1,5	1,4	1,8	2,4	2,6	1,8	0,7	0,7
<b>Femme-Victime / Femme-Agresseuse (FVFA)</b>	0,7	0,9	1,3	1,8	1,4	1,2	1,1	1,3
<b>Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)</b>	0,5	0,6	0,8	0,8	0,9	0,6	0,4	0,4

Source : FNSF 3919-2024.



# STATUT DES APPELANTES

## Fréquentation du service

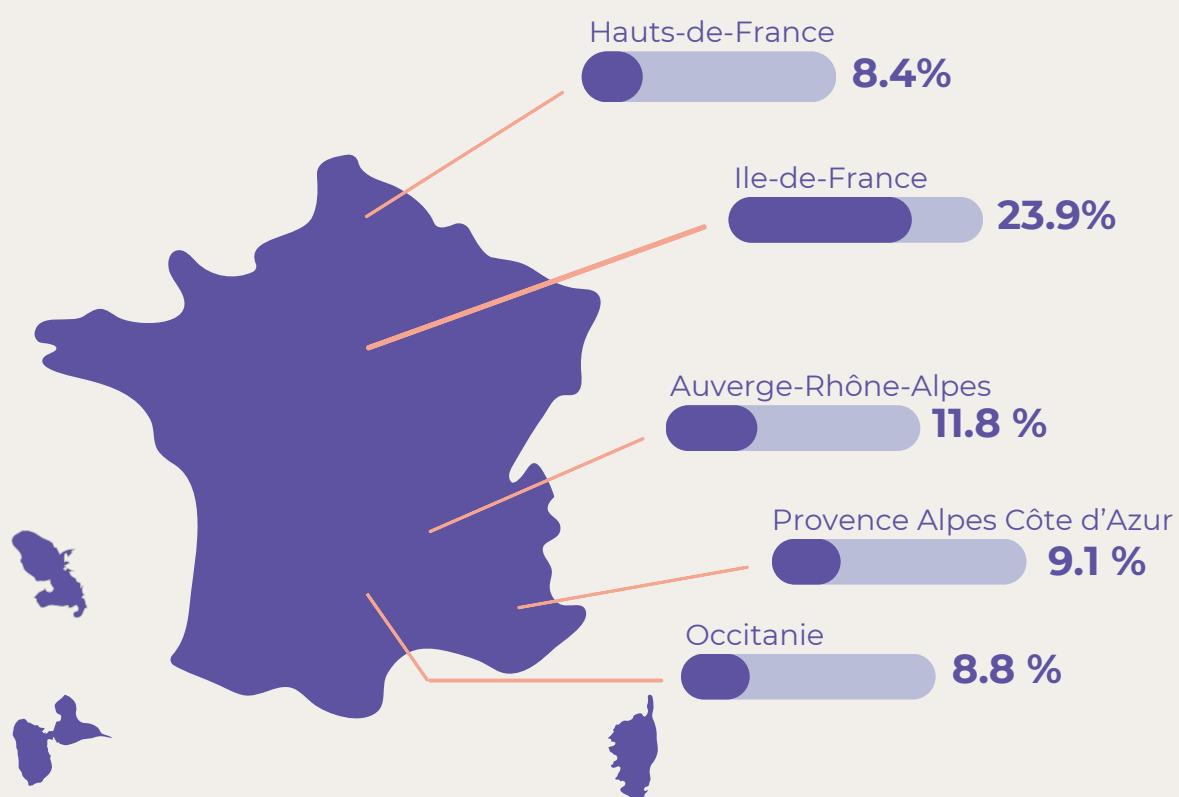


**69 %** des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919 **sont des primo appelantes** donc appellent pour la première fois. **31 %** des appels au 3919 sont des appels renouvelés.

## Origine des appels de femmes victimes de violences conjugales en 2024

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, le classement des **cinq régions de France** concentrant le plus d'appels "Violences Conjugales" émis vers le 3919 de femmes victimes de violences conjugales ayant 20 ans et plus, est :



Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif 3919 correspond, à quelques disparités près, à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français<sup>13</sup>. La majorité des territoires présentés connaissent une augmentation du nombre de FVC.

**L'Île-de-France** fait figure d'exception puisqu'il apparaît une **forte surreprésentation des appels** de cette région au 3919 (elles représentent près d'un quart des appels au 3919).

**Figure 8 – Répartition des appels de femmes victimes au 3919 par région en comparaison des données INSEE**

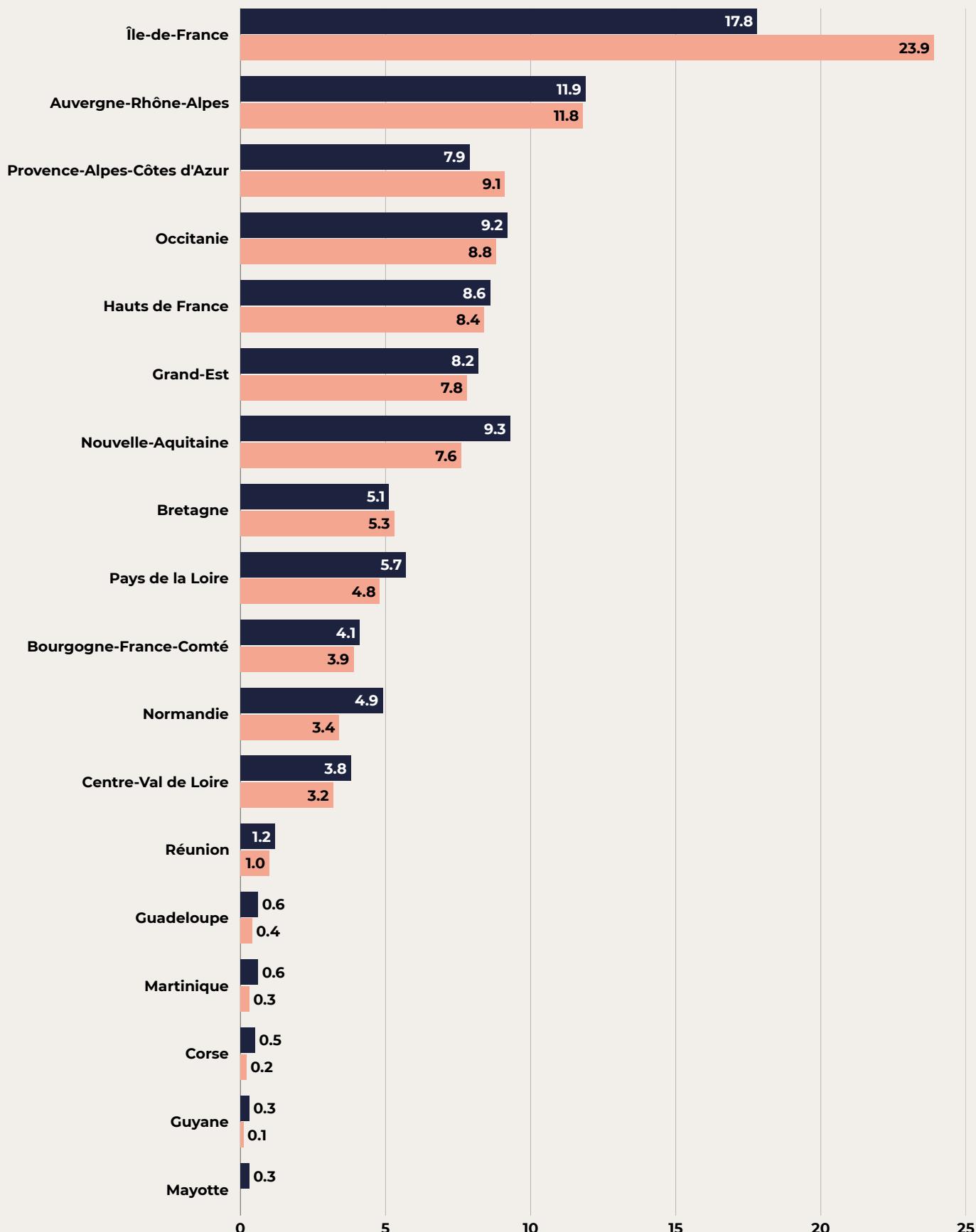
Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919-France 2024	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2024
<b>Île-de-France</b>	<b>3 377</b>	<b>4 906 593</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	1 661	3 278 392
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 290	2 168 258
Occitanie	1 249	2 528 160
Hauts de France	1 189	2 359 184
Grand-Est	1 100	2 248 608
Nouvelle-Aquitaine	1 072	2 560 916
Bretagne	749	1 396 704
Pays de la Loire	681	1 556 768
Bourgogne-Franche-Comté	551	1 131 084
Normandie	474	1 342 540
Centre-Val de Loire	454	1 037 192
Réunion	138	339 668
Guadeloupe	51	163 836
Martinique	42	154 939
Corse	35	148 627
Guyane	17	93 424
Mayotte	4	80 731
<b>Total</b>	<b>14 134</b>	<b>27 495 624</b>

Source : FNSF Fiches 3919-2024 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2023).  
Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches Violences Conjugales (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 82 %.

<sup>13</sup> Voir annexe 1 - comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du 3919

**Figure 9** – Répartition des appels au 3919 par région de femmes victimes en comparaison des données INSEE en %



Source : FNSF Fiches 3919-2024 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2023).  
 Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches Violences Conjugales (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.  
 Note : en %. Taux de réponse 97 %.

## Âge des victimes de violences conjugales

**90 %<sup>14</sup>** de fiches renseignent l'âge des victimes et **40 %<sup>15</sup>** de fiches Violences Conjugales précisent la classe d'âge des auteurs de violences.

**Figure 10** – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	nb	%
< 20	<b>208</b>	<b>1.3</b>
<b>20-29</b>	<b>2 684</b>	<b>17.3</b>
<b>30-39</b>	<b>4 746</b>	<b>30.6</b>
<b>40-49</b>	<b>4 188</b>	<b>27.0</b>
<b>50-59</b>	<b>2 225</b>	<b>14.4</b>
<b>60-69</b>	<b>949</b>	<b>6.1</b>
<b>≥ 70</b>	<b>487</b>	<b>3.1</b>
<b>Total</b>	<b>15 487</b>	<b>100,0</b>

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif 3919 correspond, à quelques disparités près, à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français<sup>13</sup>. La majorité des territoires présentés connaissent une augmentation du nombre de FVC.

L'**Île-de-France** fait figure d'exception puisqu'il apparaît une **forte surreprésentation des appels** de cette région au 3919 (elles représentent près d'un quart des appels au 3919).

- **19 %** des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans (19%) ;
- **Moins de 1 %** des appelantes ont moins de 20 ans au 3919 ;
- **32 %** des agresseurs et **24 %** des victimes sont âgées de 50 ans et plus ;
- Près de **10 %** des victimes prises en charge au 3919 ont entre 18-25 ans ;
- **51 %** des victimes ont 40 ans et plus. Les victimes de violences conjugales ont en moyenne 41 ans.

## Antécédents de violences subies par les victimes

Les violences conjugales s'inscrivent souvent dans une trajectoire de violences répétées ou anciennes. Pour certaines femmes, les violences réactivent des blessures plus anciennes, vécues dès l'enfance ou lors de relations précédentes.

**15 %** des appelantes, ont indiqué un ou plusieurs antécédents de violences :

- **56 %** d'entre elles ont révélé avoir été victimes de violences (maltraitances directes ou indirectes en étant témoin des violences conjugales) pendant l'enfance et/ou l'adolescence ;
- **40 %** ont déjà subi des violences dans une relation conjugale antérieure ;
- **19 %** des victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance.

<sup>14</sup> Soit n = 15 487 fiches.

<sup>15</sup> Soit n = 6 962 fiches.

# STATUT DES AUTEURS

## Âge des auteurs de violences conjugales

Figure 11 – Répartition par tranches d'âge d'hommes auteurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	nb	%
< 20	69	1,0
20-29	885	12,7
30-39	1 939	27,9
40-49	1 830	26,3
50-59	1 188	17,1
60-69	595	8,5
≥ 70	456	6,5
<b>Total</b>	<b>6 962</b>	<b>100,0</b>

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

- Plus de **54 %** des auteurs ont entre 30 et 49 ans ;
- 27,9 %** ont entre 30 et 39 ans ;
- 13,7 %** des auteurs sont âgés de moins de 30 ans et restent minoritaires ;
- Les moins de 20 ans sont très peu représentés : **1 %** ;
- Un auteur sur trois est un homme de plus de 50 ans.

## Antécédents de violences subies et/ou perpétrées par les auteurs

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une reproduction de la violence à l'âge adulte.

### Victimes de violences directes ou indirectes durant l'enfance

**3 %** des victimes ont évoqué des éléments sur le parcours de l'agresseur :

- 83 %** des victimes ont indiqué que les auteurs ont été victimes pendant leur enfance des violences conjugales subies par leur mère de manière directe ou indirecte et/ou ont été victimes de maltraitances parentales pendant l'enfance ;
- 6 %** des femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance.

### Violences exercées antérieurement

**10 %** des auteurs ont des antécédents de violences :

- Dans **72 %** des situations, il s'agit de violences envers l'ex partenaire de l'auteur ;
- Dans **27 %** des situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (« bagarres » fréquentes) ;
- 5 %** des femmes ont dénoncé des crimes (dont **36 %** des meurtres et **65 %** des viols) précédant la relation conjugale ;
- 14 %** des victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur.

# PROFIL DU COUPLE : CADRE CONJUGAL

## Situation matrimoniale

Lors de l'entretien téléphonique, **92 %** des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences :

- Dans **69 %** de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime ;
- **33 %** des victimes déclarent être mariées ;
- **29 %** des victimes déclarent être concubines ;

L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans **30 %** des situations traitées en 2024. En outre, dans **43 %** de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture et peuvent se poursuivre bien après.



## Lieu de résidence des victimes de violences conjugales

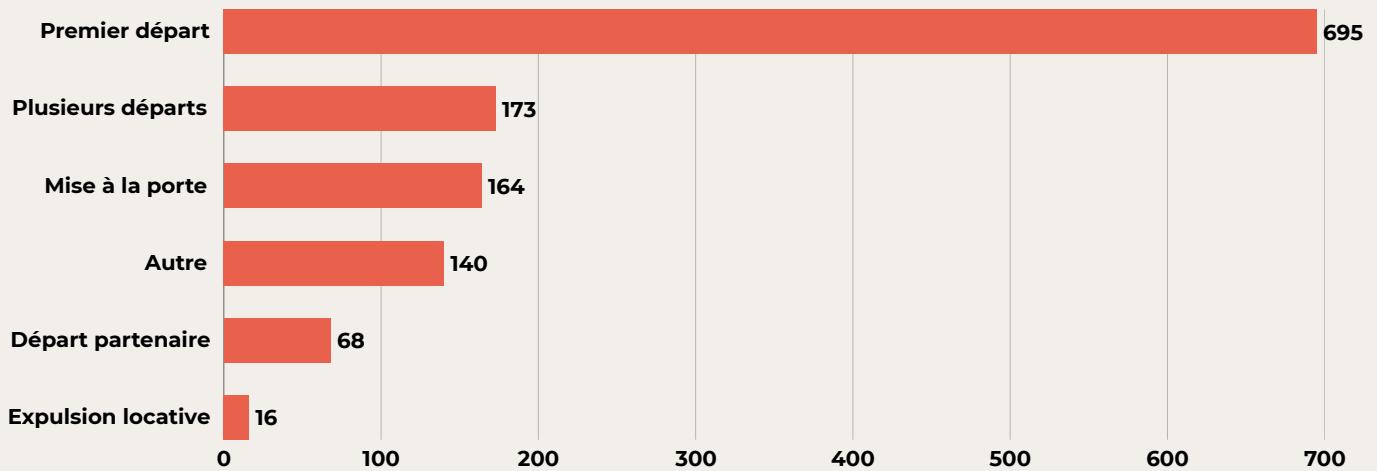
La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de **63 %** des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute :

- **50 %** des femmes victimes de violences conjugales résident encore avec l'auteur (dans le logement du couple ou celui du partenaire) lors de l'appel ;
- **34 %** des victimes résident dans leur propre logement ;
- **19 %** des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire etc.) ;
- **38 %** des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour **36 %** cela fait suite à un premier départ (**43 %** en 2023).

<sup>16</sup> Soit 10 706 FVC enregistrées.

**Figure 12** – Motif de non cohabitation avec l'auteur des violences, au moment de l'appel (n= 1 256)

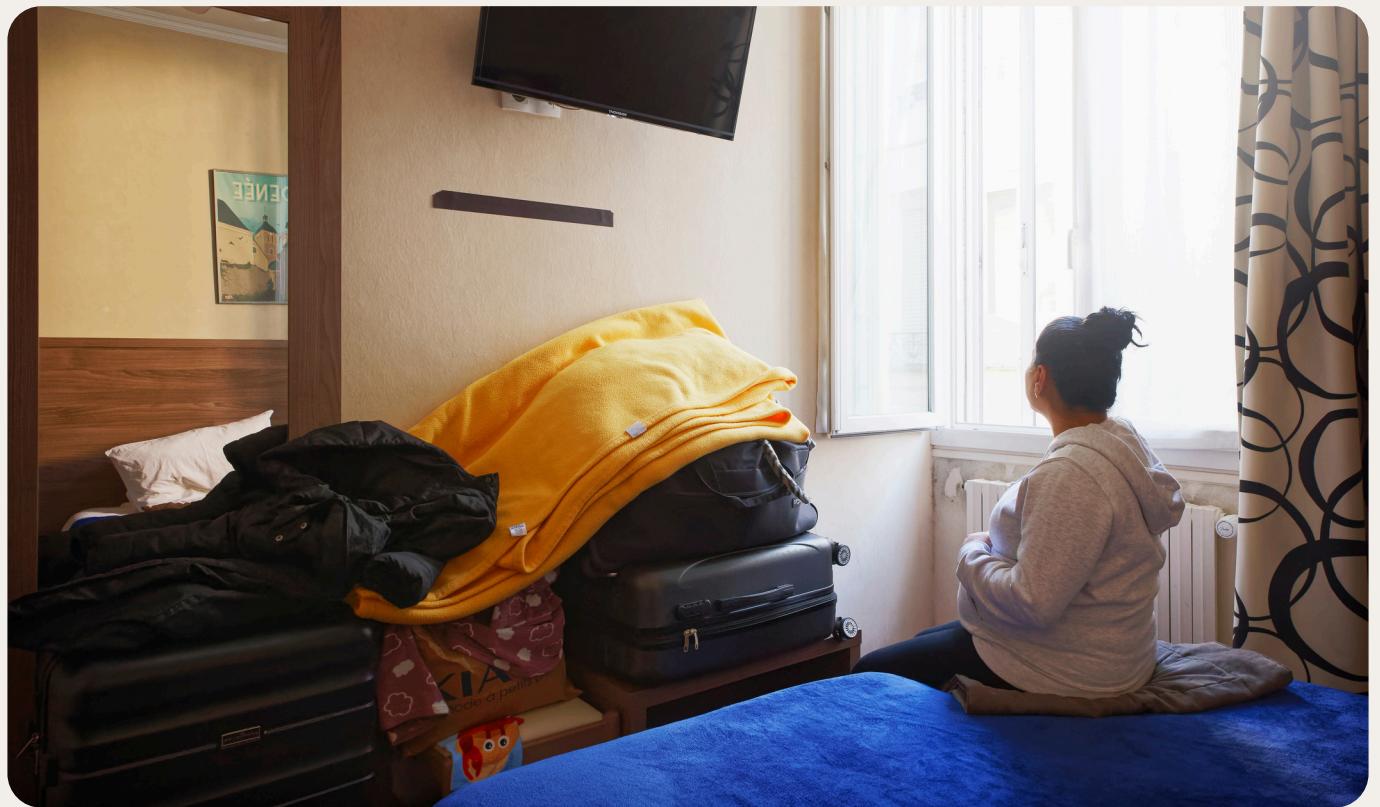


Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 7%.

**76 %** des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l'appel avec l'auteur des violences ou dans leur logement habituel :

- Au moment de l'appel **55 %** d'entre elles étaient hors du logement habituel et il s'agissait d'un premier départ, suite aux violences conjugales. **14 %** des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel ;
- Le départ du partenaire violent a concerné **5 %** des situations ayant donné lieu à un appel au 3919 ;
- Suite aux violences conjugales, **13 %** ont déclaré avoir été mises à la porte par leur agresseur.



© Camille Gharbi  
Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

# LES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES PAR LES FEMMES

*Principales violences conjugales subies par les femmes*

## Les types de violences conjugales

Solidarité Femmes distingue **sept types de violences** compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919 :



### Violences verbales

cris, injures...



### Violences psychologiques

humiliation, menaces...



### Violences physiques

coups, brûlures, séquestration...



### Violences sexuelles

viol conjugal, pratique sexuelle imposée...



### Violences économiques

privation de ressources, confiscation de papiers, interdiction de travailler...



### Violences administratives

limite d'accès aux droits...



### Cyberviolences<sup>17</sup>

cyberharcèlement, cybersurveillance...

<sup>17</sup> Il est important de souligner que l'intégration des cyberviolences dans cette typologie, ainsi que leur recueil systématique au 3919, est très récente, ce qui ne permet pas encore de réaliser une analyse comparative ou historique.

**Figure 15 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales**

Principales violences déclarées en 2024	Nombre d'appelantes	Nombre de faits déclarés
<b>Violences psychologiques</b>	14 793	69 061
<b>Violences verbales</b>	12 682	32 786
<b>Violences physiques</b>	9 038	18 041
<b>Violences économiques</b>	4 202	7 871
<b>Violences sexuelles</b>	2 607	4 433
<b>Cyberviolences</b>	1 909	2 865
<b>Violences administratives</b>	1 240	1 799

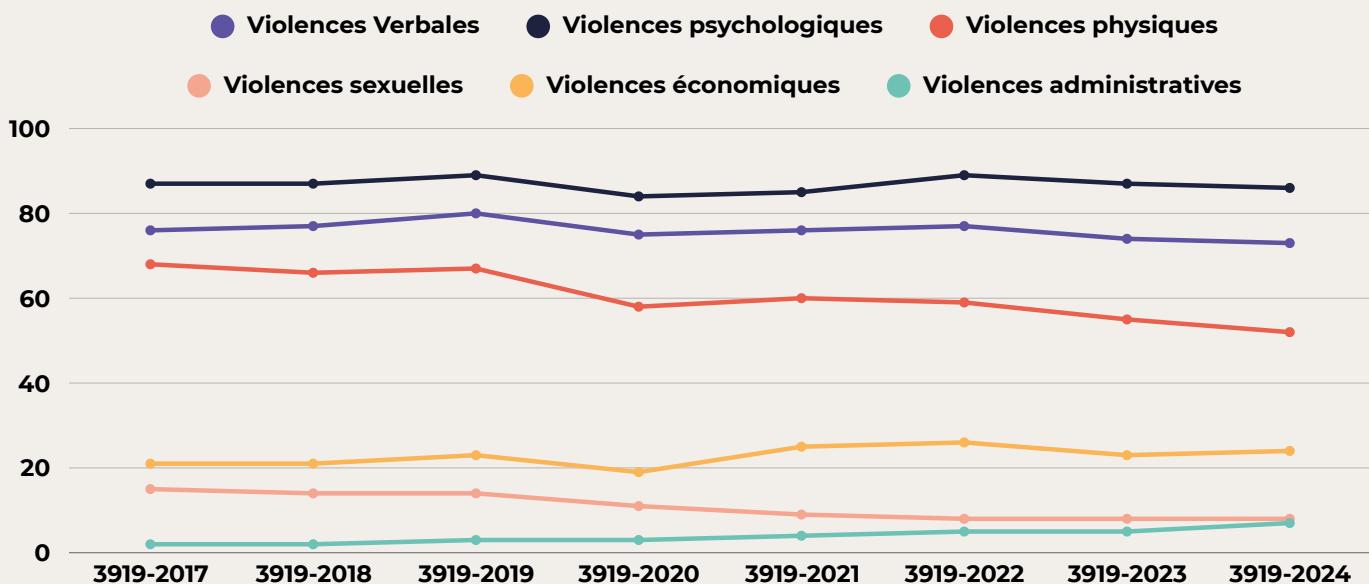
Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

Contrairement aux idées reçues, les violences conjugales ne sont pas uniquement physiques et recouvrent une diversité de réalité. Les appelantes du 3919 dénoncent différents types de violences lors d'un appel, il est essentiel de sensibiliser au repérage et à la lutte contre toutes les formes de violences. Chaque situation présente un continuum de violences et se caractérise par des faits multiples souvent cumulatifs.

Près de **3 %** des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales (elles représentent **67 %** des autres formes de violences dénoncées au 3919).

**Figure 16 – Évolution 2017-2024 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences**



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2024= 17 257 (victime). N-2023= 16 070 (victime) ; N-2022= 16 398 (victime) ; N-2021= 17 019 (victime) ; N-2020= 15 048 (victimes) ; N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes)). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'analyse longitudinale des données entre 2017 et 2024 met en évidence la **persistance des violences psychologiques, verbales et physiques, en tête des formes déclarées**.

## Données de la typologie des violences conjugales déclarées

Au 3919, en 2024, les femmes dénoncent **en moyenne près de 3 types de violences conjugales**.

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des violences psychologiques qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences<sup>18</sup>.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les **violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques** :



86 %

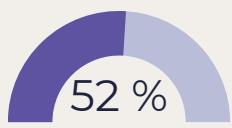
des victimes ont déclaré des **violences psychologiques**. Ce sont principalement les humiliations, sarcasmes, reproches (**90 %**) ainsi que les dénigrements, mépris (**89 %**) qui sont citées.

En outre, en 2024, **14 %** des appelantes ont révélé, lors de l'écoute, avoir été menacées de mort. Dans **6 %** des situations les victimes ont déclaré subir du chantage au suicide et dans **1 %** ce sont les victimes qui sont incitées au suicide par les auteurs.



73 %

des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par des insultes et injures (**88 %**).



52 %

ont dénoncé des **violences physiques** à leur encontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (**74 %**).

Plus de **10 %** déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement et/ou de strangulation et **2 %** femmes dénoncent une tentative de meurtre et/ou de défenestration.



15 %

des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. Le viol conjugal (**63 %**) demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple.



24 %

des femmes ont dénoncé des **violences économiques** au sein de leur couple. Il s'agit avant tout de chantage économique (**41 %**), de non-participation aux charges (**28 %**), d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur (**20 %**) et de privation de ressources (**17 %**).



7 %

déclarent des **violences administratives**. **37 %** d'entre elles ont subi du chantage administratif. Pour plus **20 %** des femmes subissant ces violences, l'agresseur a déposé une plainte à leur encontre



11 %

des victimes ont soulevées des **cyberviolences**. Lorsque la nature de ces violences est précisée, dans **70 %** des situations il s'agit de cyberharcèlement et dans plus d'une situation sur deux il est question de cybersurveillance.

<sup>18</sup> Le cumul des données est supérieur à 100 %, cela s'explique parce que les victimes déclarent plusieurs types de violences lors des appels.

# Contexte d'apparition et d'aggravation des violences en 2024

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et/ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au 3919. Les victimes de violences conjugales ont mentionné plusieurs facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences.

## La situation familiale ou conjugale

 49 % des appelantes déclarent<sup>19</sup> la situation familial ou conjugale comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences.

Le début de la vie commune représente une période à haut risque, marquée par une emprise rapide et un isolement progressif. C'est souvent là que les premiers signes de violence apparaissent et s'installent mais ce n'est pas le seul facteur.

- **61 %** des victimes identifient les violences dès le début de la relation et/ou de la vie commune
  - Plus de **97 %** identifient des violences psychologiques, **90 %** des violences verbales, **63 %** des violences physiques.
- **27 %** indiquent le divorce ou la séparation ;
- Pour **9 %** il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s) ;

## Dans le détail

- *Le divorce ou la séparation* constitue le deuxième contexte le plus fréquemment mentionné. Il est particulièrement associé aux violences administratives (**29 %**) et psychologiques (**26 %**). Ce moment est souvent utilisé par l'auteur pour maintenir ou reprendre le contrôle (réception de papiers, pressions, etc.). Ce contexte reflète une violence post-séparation, souvent minimisée, mais dont les conséquences sont durables.
- *Le mariage ou le PACS* : **14 %** des victimes relient l'union aux violences. Elles déclarent des violences économiques (**15 %**), physiques (**14 %**), administratives (**17 %**). Le statut conjugal officiel n'offre aucune protection, au contraire il est utilisé par les auteurs pour justifier ou renforcer les rapports de domination, de violences.
- *La grossesse, la naissance ou l'adoption* : **12 %** déclarent des violences économiques, **10 %** des violences physiques et verbales, **9 %** des violences sexuelles et psychologiques. Ces événements constituent des périodes de vulnérabilité accrue où l'auteur peut intensifier le contrôle, notamment économique ou sexuel.

<sup>19</sup> Soit n = 8 491

## La situation liée aux circonstances professionnels ou à la santé de la victime

**18 %** ont donné d'autres précisions concernant le contexte des violences, parmi elle :

- Près de **10 %** ont indiqué que la situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail, etc.) a joué un rôle dans l'apparition ou l'aggravation des violences ;
- **65 %** ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques) qui ont entraîné ou aggravé les violences.

## La situation liée au comportement de l'auteur des violences

**67 %<sup>20</sup>** des victimes précisent les comportements de l'auteur :

- **89 %** l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex ;
- **48 %** la jalouse du partenaire ;
- **20 %** l'addiction à l'alcool ou aux drogues.

# Conséquences des violences sur les victimes déclarées en 2024

## Sur la santé

**82 %** des victimes ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé. En moyenne, plus de deux problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

- Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
  - **94 %** déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress ;
  - **85 %** disent ressentir une perte d'estime de soi, de la dépression, de la lassitude et de la fatigue ;
  - Près de **10 %** révèlent avoir des pensées suicidaires et tentatives de suicide .
- Pour **15 %** des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées
- **3 %** des victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

## Répercussions sociales et professionnelles

**70 %<sup>21</sup>** des victimes ont dénoncé des conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales. Ce sont principalement :

- **84 %** de sentiments de honte et de culpabilité ;
- **81 %** déclarent l'isolement des victimes par l'agresseur ;
- **18 %** parlent d'une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, une dépendance financière et d'une mise sous tutelle ;
- **19 %** des victimes dénoncent une instabilité résidentielle.

<sup>20</sup> Soit n = 11 765 FVC.

<sup>21</sup> Soit n = 12 083 FVC.

<sup>22</sup> Soit n = 2 231 FVC.

# PARENTALITÉ ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS

*Situation familiale des femmes victimes de violences conjugales*

En 2024, **75 %<sup>23</sup>** des femmes victimes de violences conjugales ont au moins un enfant :

- **79 %** des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple ;
- Dans **76 %** de ces situations d'écoute les femmes victimes déclarent avoir 1 ou 2<sup>24</sup> enfants (dans **24 %** elles ont 3 enfants et plus).

La grossesse, la naissance ou l'adoption sont les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d'aggravation »). Le fait d'avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au 3919.

En 2024, selon les 11 152 fiches répertoriant le nombre d'enfant par femme, plus de 21 880 enfants sont concernés par les violences conjugales.



© Camille Gharbi  
Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

<sup>23</sup> 11 152 sur 14 830 FVC renseignées pour cet item.

<sup>24</sup> 1,3 enfants par femmes en moyenne.

## Lieux de résidence des enfants victimes des violences conjugales

Les enfants sont également victimes des violences conjugales. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants victimes revêt une importance considérable.

**Figure 17 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 9 912)**

Lieu de résidence des enfants	N	%
<b>Domicile conjugal</b>	5 272	53
<b>Au domicile propre</b>	2 054	21
<b>Chez la victime</b>	1 723	17
<b>Résidence alternée</b>	961	10
<b>Chez l'auteur</b>	435	4
<b>Chez un tiers/en internat</b>	398	4
<b>En famille d'accueil/foyer</b>	313	3
<b>TOTAL</b>	9 912	

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 89%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 9 912 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, **53 %** des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal :

- En 2024, **3 %** des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer. Au minimum, 313 enfants sont concerné·es par ces mesures ;
- Malgré les violences conjugales, dans **14 %** des situations, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée ;
- Dans **11 %** de ces situations de violences conjugales, les enfants sont séparés de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directes des violences conjugales.

En 2024, **68 %** des appelantes qui ont déclaré avoir au moins 1 enfant ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. La Fédération nationale Solidarité Femmes considère que **100 %** des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitances directes. Parmi celles-ci :

- **98 %** des victimes ont déclaré que leurs enfants sont victimes de violences indirectes (exposition aux violences) et **49 %** qu'ils sont victimes de violences directes et de maltraitances ;
- **6 %** des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

# Conséquences des violences conjugales sur le enfants

Les violences conjugales ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. **22 %** des victimes ont dénoncé les conséquences des violences sur la santé globale de leur(s) enfant(s). Parmi lesquelles :



Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, **9 %** des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants. Les comportements les plus fréquemment cités sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces comportements sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes.

La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.



© Camille Gharbi  
Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

# RESSOURCES ET SOUTIEN

## Situation socio-économique des victimes et des auteurs

### Situation professionnelle

Les données présentées ci-dessous permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Si seulement 10 349 fiches renseignent l'activité de la victime et 8 039 celle de l'auteur des violences, cette année permet de confirmer la tendance observée les années précédentes.

- **58 %** des victimes seulement ont un emploi pour **72 %** des auteurs de violences (cet écart est presque quatre fois plus important au 3919 que dans la population générale).
- **17 %** des victimes et **10 %** des auteurs sont sans emploi.

L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données montrent que les femmes victimes de violences conjugales sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle ce qui menace leur indépendance économique :

- **2 %** des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental ;
- Près de **5 %** ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente **2 %** pour les auteurs ;
- **8 %** des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à **2 %** pour les auteurs de violences conjugales.

**Figure 18** – Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 1 216, n (agresseurs) = 1 060. Taux de réponse : 7% et 6% (hors « retraité » et « autre »).

Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe socioprofessionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes, il apparaît :

- Pour les employé·es : **26 %** des victimes et **31 %** des auteurs. A noter que sur 119 situations où les auteurs sont des policiers et militaires ;
- Une surreprésentation des auteurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise par rapport aux victimes (**19 %** des auteurs et **9 %** des victimes) ;
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent **25 %** des victimes et **27 %** des auteurs ;
- Les professions intermédiaires représentent **35 %** pour les victimes et **10 %** pour les auteurs . Selon les données Insee il s'agit d'une catégorie fortement féminisée. Ces emplois regroupent des secteurs souvent moins bien rémunérés (comme le social, la santé, ou l'éducation, l'administratif).

Les données démontrent que les hommes occupent majoritairement des positions dans des catégories socioprofessionnelles valorisées (cadre supérieurs, dirigeants). Ceci leur confère un capital économique plus élevé et des ressources plus importantes contrairement aux victimes qui de fait sont plus exposées à une dépendance économique.

## Ressources

**Figure 19 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources**



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note :  $n(\text{victimes}) = 9161$  taux de réponse : 53% et  $n(\text{agresseurs}) = 7\ 471$ . Taux de réponse : 43%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales. Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles, il est à noter que dans **7 %** des situations les victimes dépendent financièrement du partenaire violent. A l'inverse, **2 %** des victimes déclarent que leur agresseur dépend financièrement d'elles.

# Démarches entamées par les femmes victimes

Entre 2017 et 2024, les démarches déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au 3919 révèlent des dynamiques contrastées.

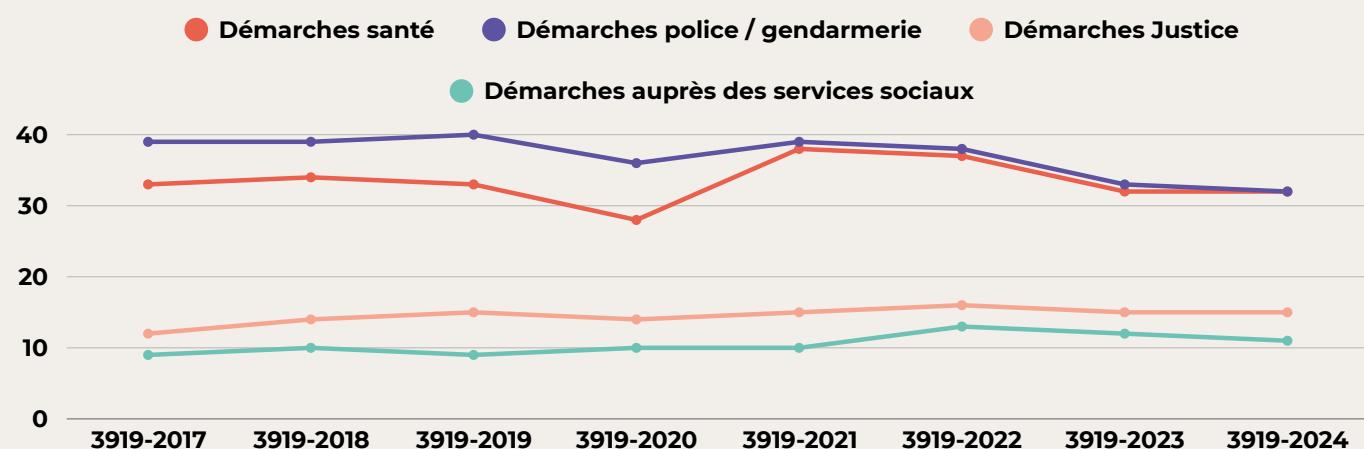
Les services de police/gendarmerie et les services de santé demeurent les deux premiers services sollicités, malgré une légère baisse depuis 2022. Les démarches auprès des services de justice et sociaux, longtemps faiblement déclarés, connaissent une progression lente mais continue.

Le recours aux différents services apparaît relativement stable entre 2023 et 2024, l'analyse détaillée met en évidence une hausse significative du nombre de femmes ayant effectivement engagé des démarches, en particulier auprès des services de justice et des services sociaux.

Cette évolution peut s'expliquer à la fois par une mobilisation croissante des victimes, mais aussi par une amélioration des outils de recueil de données et notamment par l'ajout de nouveaux indicateurs. L'objectif étant de mieux documenter les parcours des femmes victimes de violences conjugales.

**Au 3919, 56 % des victimes ont déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2023.**

**Figure 20 – Évolution 2017-2024 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences**



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2024= 17 257 (victime). N-2023= 16 070 (victime) ; N-2022= 16 398 (victime) ; N-2021= 17 019 (victime) ; N-2020= 15 048 (victimes) ; N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes)).

Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

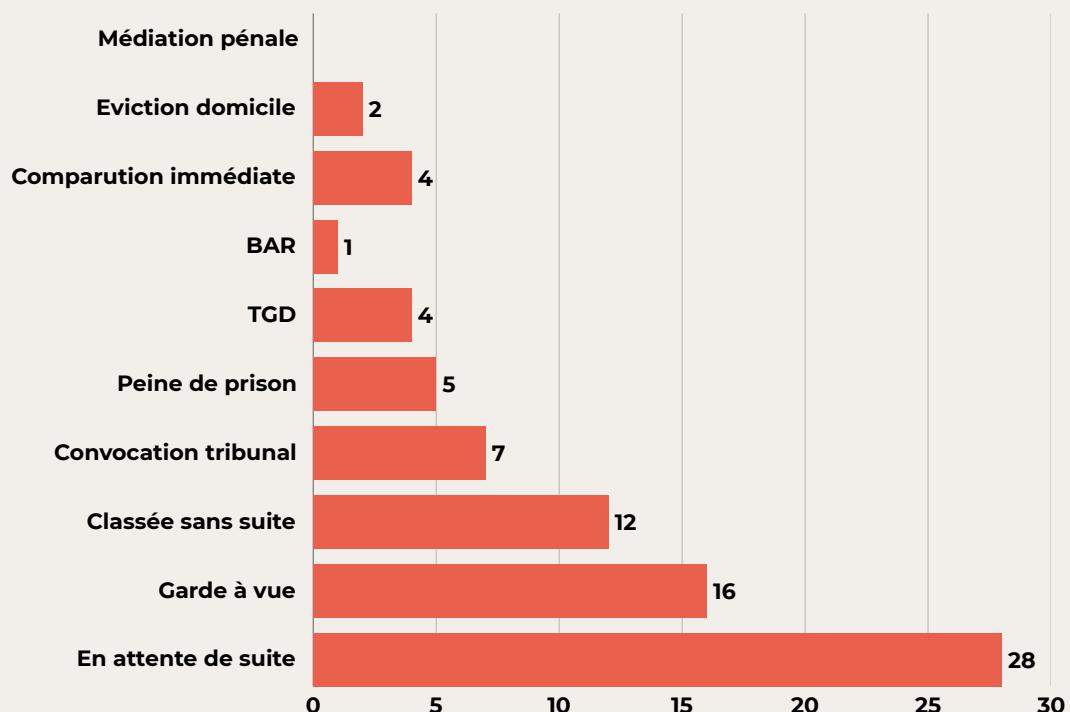
## Services de police et de gendarmerie

**32 %** des victimes ont effectué au moins une démarche auprès des services de police et de gendarmerie :

- **66 %** des victimes ont porté plainte ;
- **13 %** ont déposé une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire ;
- **24 %** des victimes ont bénéficié d'une intervention des forces de l'ordre à leur domicile ;
- **23 %** des victimes ont effectué un signalement téléphonique ;
- **44** victimes ont déclaré avoir utilisé la plateforme de tchat en ligne de la police « arretonslesviolences.gouv.fr » ;
- **4 %** des victimes ont fait face à un refus des forces de l'ordre d'enregistrer la plainte. Lorsque l'information est disponible, il est observé que dans **44 %** des situations l'absence de violences physiques et/ou d'éléments de preuve (certificat médical, ITT, etc.) sont invoqués par les forces de l'ordre pour justifier le refus.

## Suites apportées aux plaintes

Figure 21 – Synthèse des suites aux plaintes pour violences conjugales - 2024



Source : FNSF 3919 - 2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Graphique représentant les pourcentages des différentes suites déclarées suite à un dépôt de plainte pour violences conjugales en 2024 ( $N = 4\,366$  faits déclarés, plusieurs réponses possibles par victime).

- Parmi les 4 366 suites déclarées, **28 %** des plaintes restent en attente de traitement, tandis que **12 %** sont classées sans suite.
- Les procédures judiciaires engagées concernent principalement des gardes à vue (**16 %**) et des convocations au tribunal (**7 %**).
- Dans **9 %** des cas, une peine a été prononcée (sursis ou incarcération).
- Les dispositifs de protection comme le Téléphone Grave Danger (TGD) ou le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) demeurent minoritaires (**1 %** chacun).

## Services de santé

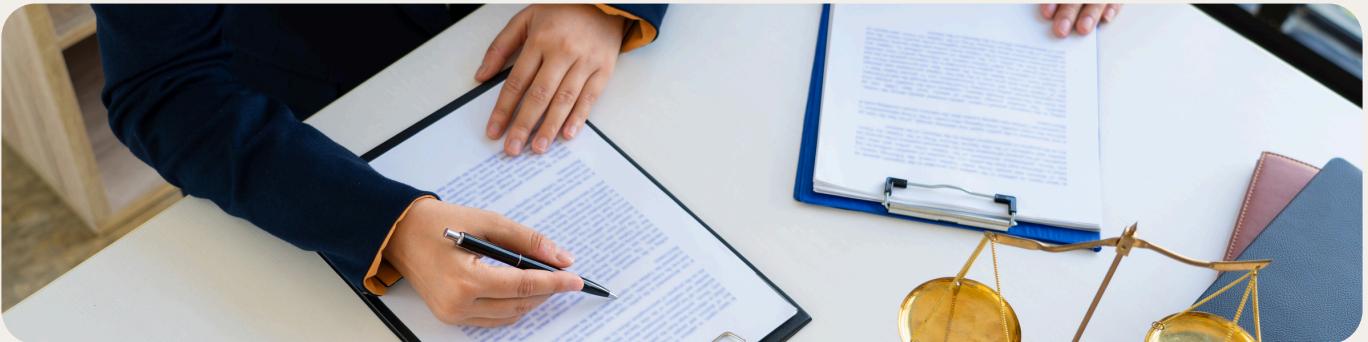
Le recours aux services de santé reste stable (**32 %**), mais le nombre de victimes concernées progresse légèrement .

- 32 %** femmes ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit +8/2023) :
- 48 %** des victimes ont consulté un·e médecin généraliste et **49 %** ont sollicité un·e psychiatre et/ou psychologue. Ces deux recours soulignent l'importance d'un premier repérage, d'écoute et d'orientation par ces professionnel·les.
- 21 %** ont indiqué avoir connu une suite aux démarches effectuées auprès d'un service de santé :
- Pour **93 %** de ces victimes un certificat médical ;
- Pour **40 %**, obtention d'une ITT.

## Services de justice

**15 %** des victimes<sup>25</sup> ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice :

- Dans **73 %** des situations les victimes ont fait appel à un avocat ;
- **32 %** d'entre elles ont engagé une procédure de séparation officielle.



## Recours spécifiques de protection

- Dans **9 %** des situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection ;
- **31 %** des femmes victimes concernées par ces démarches ont précisé la mise en place d'une procédure JAF pour les enfants.

A noter qu'en complément des démarches judiciaires « classiques », certaines femmes victimes de violences conjugales font l'objet de mesures spécifiques de protection (Téléphone Grave Danger (TGD), le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)). Bien que peu fréquents en volume, ces dispositifs illustrent une montée en puissance des outils technologiques de prévention et la reconnaissance judiciaire du danger grave ou imminent.

## Services sociaux

**11 %** des victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux violences :

- **61 %** des femmes ont été accompagnées par un·e assistant·e social·e — ce qui en fait de loin l'intervenant·e la ou le plus sollicité·e ;
- **15 %** ont déposé une demande de logement social, traduisant un besoin fréquent de relogement dans ce contexte.
- Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans près de **26 %** des situations ;
- **18 %** indiquent un signalement violences conjugales réalisé par le service social ;
- Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour **8 %** des victimes de violences conjugales via le 3919

Nous observons pour les enfants :

- Dans **50 %** des situations les victimes ont déclaré que les démarches ont abouti à l'ouverture d'une procédure ASE/AEMO (aide sociale à l'enfance ou action éducative) ;
- **20 %** mentionnent le placement de l'enfant et donc l'intervention des services de protection.

<sup>25</sup> n= 2 600

# Soutien reçu par les femmes victimes

## Types de soutien

**Figure 22** – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (10 544)

Type de soutien	N	%
<b>Famille</b>	<b>4 374</b>	<b>41</b>
Aucun	2 932	28
Ami·e, proche	2 710	26
Professionnel·e santé	1 187	11
Professionnel·e santé	708	7
Professionnel·e santé	608	6
Autre	326	3
Collègue, employeur	345	3
Nouveau·elle partenaire	119	1

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 61%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la possibilité pour les victimes de pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels.

En 2024, 10 544 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute:

- La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (**41 %**) suivi des amis et proches (**26 %**) ;
- **20 %** des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel·les (principalement les professionnel·les de la santé) ;
- Cependant, **28 %** des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.



# Annexes

**Figure 1 - Distribution des fiches FVHA (Femme-Victime / Homme-Auteur) par départements entre 2017 et 2023**

Départements	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>01 - Ain</b>	77	107	141	164	169	151	142	186
<b>02 - Aisne</b>	90	92	129	142	155	128	137	148
<b>03 - Allier</b>	56	51	74	82	82	68	81	75
<b>04 - Alpes de Haute Provence</b>	38	32	49	54	41	42	52	59
<b>05 - Hautes Alpes</b>	16	21	22	45	41	51	91	51
<b>06 - Alpes Maritimes</b>	236	261	315	497	487	399	420	441
<b>07 - Ardèche</b>	65	82	76	91	114	82	113	100
<b>08 - Ardennes</b>	42	30	71	69	70	51	50	57
<b>09 - Ariège</b>	30	18	30	38	50	37	48	42
<b>10 - Aube</b>	57	67	59	75	100	112	74	147
<b>11 - Aude</b>	81	75	109	117	140	103	109	142
<b>12 - Aveyron</b>	30	27	36	43	57	51	59	50
<b>13 - Bouches du Rhône</b>	455	504	633	740	860	795	728	907
<b>14 - Calvados</b>	97	106	127	180	194	182	185	179
<b>15 - Cantal</b>	9	22	17	22	32	21	19	13
<b>16 - Charente</b>	35	51	57	80	78	84	78	99
<b>17 - Charente Maritime</b>	96	89	122	182	164	183	202	201
<b>18 - Cher</b>	43	53	63	89	76	88	91	93
<b>19 - Corrèze</b>	31	30	31	44	59	49	43	39
<b>20 - Corse</b>	27	40	40	57	57	68	44	59
<b>21 - Côte d'Or</b>	86	98	99	142	179	172	139	171
<b>22 - Côtes d'Armor</b>	105	136	134	150	166	168	199	213
<b>23 - Creuse</b>	12	17	19	22	24	32	27	37
<b>24 - Dordogne</b>	71	71	117	103	101	98	121	132
<b>25 - Doubs</b>	108	122	122	163	170	158	200	192
<b>26 - Drôme</b>	84	106	107	143	156	147	162	160
<b>27 - Eure</b>	90	95	122	125	135	127	117	128
<b>28 - Eure et Loire</b>	80	73	104	111	100	121	115	94
<b>29 - Finistère</b>	162	153	192	260	287	256	293	307
<b>30 - Gard</b>	123	183	167	221	144	218	211	221
<b>31 - Haute Garonne</b>	271	327	347	488	578	508	530	597
<b>32 - Gers</b>	19	40	39	45	42	51	51	57
<b>33 - Gironde</b>	260	403	445	580	563	470	545	579
<b>34 - Hérault</b>	268	313	369	524	535	504	489	528
<b>35 - Ille et Vilaine</b>	158	231	257	344	321	299	396	360
<b>36 - Indre</b>	19	44	54	60	90	51	71	56
<b>37 - Indre et Loire</b>	110	123	132	177	150	170	177	189
<b>38 - Isère</b>	250	248	322	380	383	339	348	434
<b>39 - Jura</b>	41	36	41	58	57	72	39	59

<b>40 - Landes</b>	60	64	78	101	110	102	135	122
<b>41 - Loir et Cher</b>	40	60	57	84	56	59	67	84
<b>42 - Loire</b>	94	116	130	169	204	163	176	218
<b>43 - Haute Loire</b>	17	32	35	32	52	42	43	48
<b>44 - Loire Atlantique</b>	307	390	474	448	458	446	481	486
<b>45 - Loiret</b>	152	155	178	248	237	199	183	257
<b>46 - Lot</b>	27	36	30	47	49	31	38	51
<b>47 - Lot et Garonne</b>	44	43	66	72	85	105	76	69
<b>48 - Lozère</b>	6	10	15	7	16	15	12	22
<b>49 - Maine et Loire</b>	101	160	159	199	189	272	244	273
<b>50 - Manche</b>	40	53	73	109	116	94	87	99
<b>51 - Marne</b>	76	109	120	152	129	121	114	136
<b>52 - Haute Marne</b>	27	26	20	33	37	27	28	30
<b>53 - Mayenne</b>	33	46	53	49	50	43	62	61
<b>54 - Meurthe et Moselle</b>	112	116	138	185	192	198	209	215
<b>55 - Meuse</b>	28	20	23	25	35	39	26	29
<b>56 - Morbihan</b>	117	129	140	240	242	261	231	280
<b>57 - Moselle</b>	174	198	250	305	315	286	330	371
<b>58 - Nièvre</b>	32	26	41	53	38	50	43	54
<b>59 - Nord</b>	506	606	701	880	941	858	899	989
<b>60 - Oise</b>	136	158	246	282	315	280	243	294
<b>61 - Orne</b>	50	61	39	47	57	40	66	60
<b>62 - Pas de Calais</b>	217	211	276	347	360	352	363	334
<b>63 - Puy de Dôme</b>	81	92	117	159	158	154	166	172
<b>64 - Pyrénées Atlantiques</b>	84	93	124	170	190	176	148	181
<b>65 - Hautes Pyrénées</b>	22	37	44	62	69	32	66	55
<b>66 - Pyrénées Orientales</b>	98	83	110	129	181	186	137	218
<b>67 - Bas Rhin</b>	170	211	267	312	283	303	376	390
<b>68 - Haut Rhin</b>	101	100	139	167	200	167	200	213
<b>69 - Rhône</b>	476	496	524	716	709	739	726	850
<b>70 - Haute Saône</b>	24	37	31	38	47	71	46	52
<b>71 - Saône et Loire</b>	60	67	95	134	110	133	163	193
<b>72 - Sarthe</b>	87	99	89	178	130	108	151	134
<b>73 - Savoie</b>	82	100	85	130	131	121	119	142
<b>74 - Haute Savoie</b>	189	211	251	311	344	316	336	369
<b>75 - Paris</b>	764	849	831	1132	1265	1091	1028	1078
<b>76 - Seine Maritime</b>	164	188	248	344	337	272	298	320
<b>77 - Seine et Marne</b>	395	415	461	643	557	510	541	590
<b>78 - Yvelines</b>	323	377	403	564	542	489	494	542
<b>79 - Deux Sèvres</b>	66	68	64	78	79	84	92	86
<b>80 - Somme</b>	74	101	130	136	172	138	151	167
<b>81 - Tarn</b>	44	57	75	97	126	75	94	84
<b>82 - Tarn et Garonne</b>	31	36	52	53	66	52	79	84

<b>83 - Var</b>	197	268	270	314	339	331	347	409
<b>84 - Vaucluse</b>	118	143	143	153	171	172	188	233
<b>85 - Vendée</b>	69	104	117	131	145	159	158	176
<b>86 - Vienne</b>	55	77	80	112	118	90	112	119
<b>87 - Haute Vienne</b>	38	64	60	84	87	91	94	107
<b>88 - Vosges</b>	63	73	78	63	79	59	78	91
<b>89 - Yonne</b>	52	53	73	54	84	96	95	109
<b>90 - Territoire de Belfort</b>	17	23	40	29	32	34	38	49
<b>91 - Essonne</b>	347	356	416	508	504	483	484	589
<b>92 - Hauts de Seine</b>	384	369	460	652	726	611	594	675
<b>93 - Seine Saint Denis</b>	538	529	608	790	805	679	670	681
<b>94 - Val de Marne</b>	429	479	560	693	680	619	602	650
<b>95 - Val d'Oise</b>	319	346	398	488	542	475	513	534
<b>971 - Guadeloupe</b>	24	38	53	52	114	95	103	93
<b>972 - Martinique</b>	27	22	29	41	48	54	59	62
<b>973 - Guyane</b>	13	9	11	25	30	34	32	33
<b>974 - Réunion</b>	115	130	140	172	228	210	274	237
<b>976 - Mayotte</b>	2	4	2	11	12	11	17	10
<b>988 - Nouvelle Calédonie</b>	1	1	2	1	1	5	1	4
<b>Total</b>	12 467	14 207	16 412	20 948	22 031	20 314	21 022	22 954

Source : FNSF 3919 France 2024.

Champ : tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

\* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint- Pierre-et-Miquelon. Rappel N 2024= 22 954

**Figure 2 - Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2019 et 2024**

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Victimes par régions (ancien découpage)	Nb	%	Nb	%								
<b>Alsace</b>	292	<b>2.4</b>	345	<b>2.4</b>	364	<b>2.3</b>	334	<b>2.3</b>	414	<b>2.8</b>	434	<b>3</b>
<b>Aquitaine</b>	622	<b>5.1</b>	705	<b>4.9</b>	716	<b>4.6</b>	674	<b>4.5</b>	703	<b>4.7</b>	772	<b>5</b>
<b>Auvergne</b>	176	<b>1.4</b>	210	<b>1.5</b>	217	<b>1.4</b>	192	<b>1.3</b>	219	<b>1.5</b>	189	<b>1</b>
<b>Bourgogne</b>	231	<b>1.9</b>	244	<b>1.7</b>	282	<b>1.8</b>	327	<b>2.2</b>	311	<b>2.1</b>	369	<b>2</b>
<b>Bretagne</b>	536	<b>4.4</b>	692	<b>4.8</b>	749	<b>4.8</b>	327	<b>2.2</b>	802	<b>5.3</b>	860	<b>5</b>
<b>Centre</b>	411	<b>3.3</b>	537	<b>3.7</b>	501	<b>3.2</b>	694	<b>4.7</b>	487	<b>3.2</b>	509	<b>3</b>
<b>Champagne-Ardenne</b>	204	<b>1.7</b>	214	<b>1.5</b>	234	<b>1.5</b>	510	<b>3.4</b>	185	<b>1.2</b>	272	<b>2</b>
<b>Corse</b>	76	<b>0.2</b>	42	<b>0.3</b>	37	<b>0.2</b>	224	<b>1.5</b>	27	<b>0.2</b>	44	<b>0</b>
<b>Franche-Comté</b>	176	<b>1.4</b>	208	<b>1.4</b>	214	<b>1.4</b>	48	<b>0.3</b>	241	<b>1.6</b>	252	<b>2</b>
<b>Ile-de-France</b>	3174	<b>25.8</b>	3869	<b>26.8</b>	4172	<b>26.6</b>	3770	<b>25.4</b>	3588	<b>23.9</b>	3896	<b>24</b>
<b>Languedoc-Roussillon</b>	563	<b>4.6</b>	688	<b>4.8</b>	755	<b>4.8</b>	734	<b>4.9</b>	684	<b>4.6</b>	762	<b>5</b>
<b>Limousin</b>	82	<b>0.7</b>	101	<b>0.7</b>	119	<b>0.8</b>	133	<b>0.9</b>	100	<b>0.7</b>	110	<b>1</b>
<b>Lorraine</b>	377	<b>3.1</b>	419	<b>2.9</b>	427	<b>2.7</b>	420	<b>2.8</b>	441	<b>2.9</b>	539	<b>3</b>
<b>Midi-Pyrénées</b>	479	<b>3.9</b>	583	<b>4</b>	736	<b>4.7</b>	591	<b>4.0</b>	691	<b>4.6</b>	664	<b>4</b>
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	740	<b>6</b>	786	<b>5.4</b>	889	<b>5.7</b>	856	<b>5.8</b>	922	<b>6.1</b>	913	<b>6</b>
<b>Basse-Normandie</b>	173	<b>1.4</b>	225	<b>1.6</b>	246	<b>1.6</b>	217	<b>1.5</b>	229	<b>1.5</b>	225	<b>1</b>
<b>Haute-Normandie</b>	280	<b>2.3</b>	317	<b>2.2</b>	353	<b>2.2</b>	286	<b>1.9</b>	293	<b>2.0</b>	315	<b>2</b>
<b>Pays de la Loire</b>	667	<b>5.4</b>	689	<b>4.8</b>	654	<b>4.2</b>	762	<b>5.1</b>	801	<b>5.3</b>	801	<b>5</b>
<b>Picardie</b>	387	<b>3.1</b>	405	<b>2.8</b>	489	<b>3.1</b>	419	<b>2.8</b>	373	<b>2.5</b>	422	<b>3</b>
<b>Poitou-Charentes</b>	233	<b>1.9</b>	293	<b>2</b>	298	<b>1.9</b>	309	<b>2.1</b>	332	<b>2.2</b>	354	<b>2</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	1067	<b>8.7</b>	1252	<b>8.7</b>	1377	<b>8.8</b>	1310	<b>8.8</b>	1323	<b>8.8</b>	1492	<b>9</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	1213	<b>9.9</b>	1407	<b>9.7</b>	1543	<b>9.8</b>	1469	<b>9.9</b>	1492	<b>9.9</b>	1719	<b>11</b>
<b>Drom Tom</b>	182	<b>1.5</b>	201	<b>1.4</b>	323	<b>2.1</b>	310	<b>2.1</b>	363	<b>2.4</b>	310	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>12 291</b>	<b>100</b>	<b>14 432</b>	<b>100</b>	<b>15 695</b>	<b>100</b>	<b>14 838</b>	<b>100</b>	<b>15 021</b>	<b>100</b>	<b>16 213</b>	<b>100</b>

Source : FNSF 3919 2024. Champ: Fiches « violences conjugales » (femmesvictimes /hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ». Note : N-2024 = 17 257, taux de réponse 94%. N-2023 = 16 070, taux de réponse 93% ; N-2022 = 16 398, taux de réponse 90%. ; N-2021 = 17 019, taux de réponse 92%. ; N-2020 = 15 048, taux de réponse 96%. ; N-2019 = 12 656, taux de réponse 97%. N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%.

# Nos associations

**1**

## NORD

### HAUTS-DE-FRANCE

#### HAVRE - SERVICE SOLVEIG

Nord (59) · Le Cateau-Cambrésis

#### SOLFA (SOLIDARITÉ FEMMES ACCUEIL)

Nord (59) et Pas-de-Calais (62) · Lille, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Hénin-Beaumont, La Bassée

#### VOIX DE NANAS

Nord (59) · Roubaix

**2**

## RHÔNE-ALPES

### AUVERGNE RHÔNE-ALPES

#### CULTIVONS LA CONFIANCE

Ardèche (07) · Saint-Sauveur-de-Montagut

#### LES CHOUETTES

Drôme (26) · Die

#### ISSUE DE SECOURS - LE RIALTO

Isère (38) · Grenoble

#### PLURI-ELLES

Isère (38) · Grenoble

#### SOS VIOLENCES CONJUGALES 42

Loire (42) · Saint-Etienne

#### FEMMES CONTRE LES INTÉGRISMES

Rhône (69) · Lyon

#### FILATIONS Rhône (69) · Lyon AU TAMBOUR !

Rhône (69) · Lyon

#### VIFFIL SOS FEMMES

Rhône (69) · Villeurbanne

#### SOLIDARITÉ FEMMES BEAUJOLAIS

Rhône (69) · Lamure-sur-Azergues

#### SAVOIE DE FEMME

Savoie (73) · Chambéry

#### ESPACE FEMMES GENEVIÈVE D.

Haute-Savoie (74) · La Roche-sur-Foron

**3**

## DROM

### GUADELOUPE

#### SOLIDARITÉ FEMMES GUADELOUPE

Basse-Terre (971) · Saint-Claude

#### MARTINIQUE

#### ALEPPA

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

#### CULTURE ÉGALITÉ

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

#### UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

**4**

## SUD-EST

### PROVENCE-ALPES

#### CÔTE D'AZUR

#### SOLIDARITÉ FEMMES 13

Bouches-du-Rhône (13) · Marseille, Aix-en-Provence, Istres

#### EN CHEMIN

Var (83) · Hyères

#### RHÉSO

Vaucluse (84) · Carpentras

## RHÔNE-ALPES

### FOYERS DE L'OISEAU BLEU

#### CHRS L'EAU VIVE

Ardèche (07) · Payzac

## OCCITANIE

### LA CLÈDE

Gard (30) · Alès

#### VIA FEMINA FAMA

Gard (30) · Nîmes

#### CCAS ELISABETH

#### BOUSSIOMNADE

Hérault (34) · Montpellier

#### CORSE

#### FALEP 2A

Corse (2A) · Ajaccio

**5**

## SUD-OUEST

### NOUVELLE-AQUITAINE

#### ASSOCIATION LE ROC

#### CHRS SOLIDARELLES

Corrèze (19) · Brive-la-Gaillarde

#### SOS VIOLENCES CONJUGALES 19

Corrèze (19) · Brive-la-Gaillarde

#### ACV2F

Gironde (33) · Saint-Vivien-de-Médoc

#### APAFED

Gironde (33) · Cenon

#### CACIS - MAISON D'ELLA

Gironde (33) · Bordeaux

#### LA MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX

Gironde (33) · Bordeaux

#### LA MAISON DE SIMONE

Gironde (33) · Pessac

#### SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN

Gironde (33) · Audenge

#### SOS ACCUEIL FEMMES

Enfants Lot-et-Garonne (47) · Marmande

#### MAISON DES FEMMES

Lot-et-Garonne (47) · Villeneuve-sur-Lot

#### DU CÔTÉ DES FEMMES

Pyrénées-Atlantiques (64) · Pau

**6**

## EST

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

#### SOLIDARITÉ FEMMES 21

Côte d'Or (21) · Dijon

#### SOLIDARITÉ FEMMES 25

Doubs (25) · Besançon

#### LES PEP 71 - CHRS L'ÉCLUSE

Saône-et-Loire (71) · Chalon-sur-Saône

## GRAND EST

### SOLIDARITÉ FEMMES AUBE

Aube (10) · Troyes

#### ARÉLIA

Meurthe-et-Moselle (54) · Nancy

#### AIEM

Moselle (57) · Metz

#### SOLIDARITÉ FEMMES 67

Bas-Rhin (67) · Strasbourg

#### SOLIDARITÉ FEMMES 68

Haut-Rhin (68) · Mulhouse

**7**

## OUEST

### BRETAGNE

#### ADALEA

Côtes-d'Armor (22) · Saint-Brieuc

#### ABRI CÔTIER URGENCES FEMMES

Finistère (29) · Concarneau

#### ABRI CÔTIER DU PAYS DE QUIMPERLÉ

Finistère (29) · Quimperlé

#### LE GOËLAND INCLUSION SOCIALE

Ille-et-Vilaine (35) · Saint-Malo

#### ASFAD

Ille et Vilaine (35) · Rennes

#### NORMANDIE

#### ACCUEIL SERVICE ÉVREUX

Eure (27) · Évreux

#### PAYS DE LA LOIRE

#### SOLIDARITÉ FEMMES LOIRE-ATLANTIQUE

Loire-Atlantique (44) · Nantes

#### SOLIDARITÉ FEMMES 49

Maine-et-Loire (49) · Angers

#### SOLIDARITÉ FEMMES 72

Sarthe (72) · Le Mans

#### SOS FEMMES VENDÉE

Vendée (85) · La Roche-sur-Yon

#### UNION RÉGIONALE

#### SOLIDARITÉ FEMMES PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique (44), Maine-et-

#### SOLIDARITÉ FEMMES 72

Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe

(72), Vendée (85)

**8**

## ÎLE-DE-FRANCE

### ELLE'S IMAGINE'NT

Paris (75) · Paris

### EN AVANT TOUTE(S)

Paris (75) · Paris

### HALTE AIDE AUX FEMMES BATTUES

Paris (75) · Paris

### LIBRES TERRES DES FEMMES

Paris (75) · Paris

### FIT UNE FEMME UN TOIT

Paris (75) et Bagnolet (93)

### PAROLES DE FEMMES – LE RELAIS

Seine-et-Marne (77) et Essonne (91) ·

Vert-Saint-Denis, Massy, Montereau-Fault-Yonne

### SOS FEMMES 77

Seine-et-Marne (77) · Meaux

### LÉA SOLIDARITÉ FEMMES

Essonne (91) · Montgeron

### FEMMES SOLIDARITÉ 91

Essonne (91) · Ris-Orangis

### OPPELIA - CHRS LES BUISSONNETS

Essonne (91) · Bures-sur-Yvette

### SOS FEMMES ALTERNATIVES CENTRE

### FLORA TRISTAN

Hauts-de-Seine (92) · Châtillon

### L'ESCALE SOLIDARITÉ FEMMES

Hauts-de-Seine (92) · Gennevilliers

### SOS FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

Seine-Saint-Denis (93) · Bondy

### TREMPLIN 94 SOLIDARITÉ FEMMES

Val-de-Marne (94) · Charenton

### UNION RÉGIONALE

### SOLIDARITÉ FEMMES ÎLE-DE-FRANCE

Paris (75), Seine-et-Marne (77),

Essonne (91), Hauts-de-Seine (92),

Seine-Saint-Denis (93), Val-de-

Marne (94), Val d'Oise (95)

**9**

## OCCITANIE

### APIAF

Haute-Garonne (31) · Toulouse

### DU CÔTÉ DES FEMMES

Haute-Garonne (31) · Muret

### FEMMES DE PAPIER

Haute-Garonne (31) · Saint-Gaudens

### OLYMPIE DE GOUGES

Haute-Garonne (31) · Toulouse

### PAUSE AUX FILAOS

Lot (46) · Luzech

### MAISON DES FEMMES 81

Tarn (81) · Albi

### PAROLES DE FEMMES 81

Tarn (81) · Gaillac

### ESPACE ET VIE

Tarn-et-Garonne (82) · Moissac

### L'ÉCHAPPÉE BELLE

Aveyron (12) · Prunies

# Nos partenaires

## Nos partenaires institutionnels



**www.solidaritefemmes.org**

contact@solidaritefemmes.org · 01 40 33 80 90



@solidaritefemmes



Solidarité Femmes



Fédération nationale Solidarité Femmes



@solidaritefemmesFNSF

© Fédération nationale Solidarité Femmes 2025

**Solidarité Femmes** | **3919**  
appel anonyme, gratuit, 24h/24 et 7j/7